

BIENNALE D'ARCHITECTURE D'ORLÉANS

## Article 88: Le permis de faire

*Entretiens avec Florent Chiappero, Julien Beller,  
Pier Schneider, Albert Hassan, Paul Citron,  
Julie Benoit et Patrick Bouchain  
Construire l'architecture politique contre la norme*

ACTUALITÉS

Appel à projets d'ingénierie

**sia**

«Un concours est à l'image  
de ses initiateurs»

# TRACÉS 19

143<sup>e</sup> année / 6 octobre 2017  
Bulletin technique de la Suisse romande



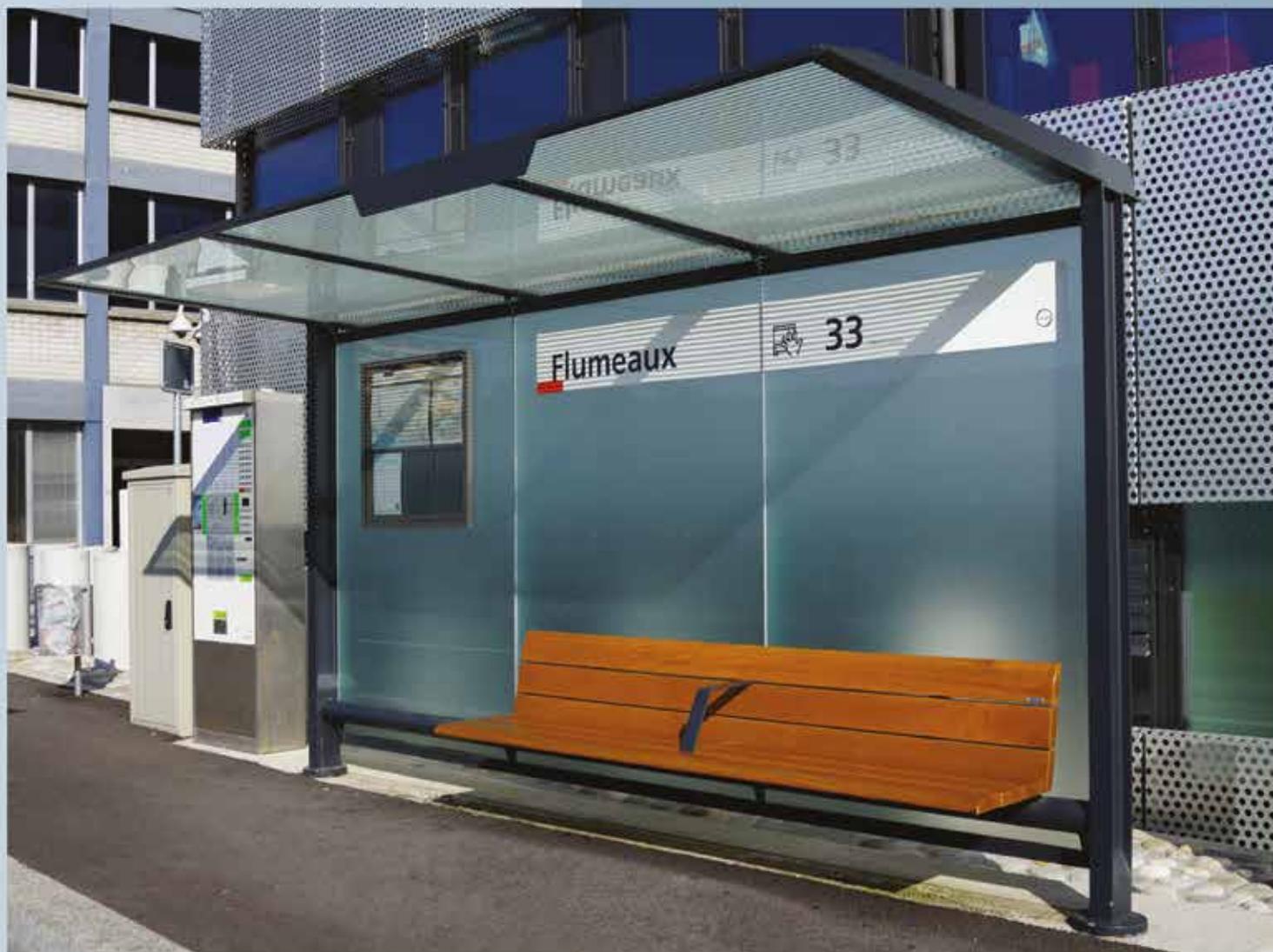
**A Z**



Depuis 1989

**SA**

*A chaque endroit sa solution !*



[www.az-sa.ch](http://www.az-sa.ch)

**AZ SA - CH-6930 BEDANO**  
via Industrie 18

tel. 091.945.41.14

fax 091.930.91.90

[www.az-sa.ch](http://www.az-sa.ch)

[info@az-sa.ch](mailto:info@az-sa.ch)

# 19

## ARTICLE 88 : LE PERMIS DE FAIRE

En France, une nouvelle loi encourage l'expérimentation.

### 6 Le permis de faire, l'esprit plus que la lettre

Patrick Bouchain, propos recueillis par Stéphanie Sonnette

### 13 Construire l'architecture politique contre la norme

Christophe Catsaros

### 19 Entretien collectif

Florent Chiappero, Julien Beller, Pier Schneider, Albert Hassan, Paul Citron et Julie Benoit, propos recueillis par Christophe Catsaros

5	ÉDITORIAL	35	OFFRES D'EMPLOI
26	ACTUALITÉS	37	CONCOURS
31	LIVRES	30	AGENDA
32	PAGES SIA	38	TOUT AUTOUR



Place de la Nation, Paris. Projet de reconfiguration participative de la place par l'atelier Coloco. Reconquête végétale de la voirie désaffectée par un polygone aviculaire (© TRACÉS)

En ligne :



**espazium.ch** Concours : création de logements, activités, place publique et équipement communal au Grand-Saconnex

Par son caractère affirmé mais fédérateur, ses typologies de grande qualité et son espace public qui articule le cœur historique avec les ensembles contemporains, le projet de group8 a séduit le jury de ce concours de haute tenue.  
<http://bit.ly/2yUrZYN>

Paraissent chez le même éditeur :



**TEC21** Nr. 40 (06.10.2017) Stoff und Raum I

– Über das Stoffliche | Textile Verräumlichungen | Raumüberspannende Membranen

**TEC21** Nr. 39 (29.09.2017) Performance Gap: Können Häuser alles? | In der Planung zu hoch gegriffen | Der Betrieb läuft besser als erwartet | Brüche zwischen Entwurf und Anwendung

**ARCHI** Nr. 5/2017 (10.17) Vent'anni di SUPSI | Il giacimento di conoscenze dell'a SUPSI | Dialogare per costruire ponti fra le discipline | Progetti di ieri e di oggi per costruire l'università di domani



Ce numéro a été réalisé avec la collaboration du Frac Centre-Val de Loire.

JAGUAR F-PACE

LA BEAUTÉ ET  
L'EXCELLENCE.



La F-PACE élève la maniabilité, le design, la technologie et la polyvalence au quotidien à un niveau sans précédent. Pas étonnant que la JAGUAR la plus talentueuse de tous les temps ait obtenu les titres de «2017 World Car of the Year» et de «2017 World Car Design of the Year».

**Découvrez la F-PACE à l'occasion d'une course d'essai et profitez du séduisant bonus Celebration.**



**WINNER**

**WORLD CAR AWARDS**

2017 WORLD CAR OF THE YEAR  
2017 WORLD CAR DESIGN OF THE YEAR



Votre spécialiste depuis 1924.

**Emil Frey SA Crissier**  
**Centre Automobile Romand**  
Ch. de Cloalet 19, 1023 Crissier  
Tél. 021 631 24 11, Fax 021 631 24 14  
[www.crissier.jaguar-dealer.ch](http://www.crissier.jaguar-dealer.ch)



ARCHIZOOM à Lausanne  
 Un lieu pour exposer l'architecture  
 et débattre sur la construction.  
[www.archizoom.ch](http://www.archizoom.ch)



espazium ≡

Der Verlag für Baukultur  
 Les éditions pour la culture du bâti  
 Edizioni per la cultura della costruzione

Grâce à TEC21, TRACÉS, Archi  
 et la plateforme commune [www.espazium.ch](http://www.espazium.ch),  
 nous créons un espace  
 de réflexion pour la culture du bâti.

Par et pour les planificateurs.  
 Interdisciplinaire, interculturel,  
 indépendant et critique.

## Le permis de faire, une loi pour supprimer la loi



*RACÉS* s'associe à la première Biennale d'Architecture d'Orléans et consacre ce numéro à une nouvelle loi française qui aspire à renverser la rigidité normative actuelle en matière de construction. Voici un texte qui prétend donner à ceux à qui la loi s'applique certaines des prérogatives du législateur.

L'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, instaurant le « permis de faire », peut surprendre par son audace rhétorique. Notamment dans sa disposition à autoriser les acteurs de la construction à contourner certaines règles, à condition d'en remplir les objectifs par d'autres moyens. Une loi qui érige en principe une approche efficace et opérationnelle au détriment d'une norma-

tivité aveugle et prohibitive; qui propulse le pragmatisme du résultat à atteindre à la place d'une approche rigoriste du règlement; qui ose repenser le « souhaitable » comme un possible à accomplir.

L'article 88 comporte les germes d'un dépassement d'une normativité rigide, non par esprit de transgression, mais par son aspiration à élever celui qui subit le règlement au rang d'acteur: le bâtisseur n'a plus à être celui qui applique aveuglément mais peut devenir celui qui interprète la règle et contribue à la faire évoluer.

Car il faut bien se rendre à l'évidence, chaque cas d'application de l'article 88 sera répertorié et susceptible de faire évoluer la législation dans son ensemble. Tout usage astucieux, intelligent sera à même d'être reconduit, réitéré. Chaque exception autorisée dans le cadre de cette loi fera jurisprudence et pourra à terme constituer le socle d'une nouvelle pratique, d'une nouvelle façon de lire la norme, de s'en servir. La série des exceptions, abrogations et autres dépassements de règlements pourrait, et ce serait le but à atteindre, évoluer progressivement vers une nouvelle attitude globale face à la norme.

En cela, le principe d'une dérogation au règlement revêt sa véritable fonction expérimentale: celle qui en fait le laboratoire d'une nouvelle normativité, plus souple mais non moins exigeante dans ce qu'elle permet de mettre en place.

Si l'article 88 ne concerne pas directement la maîtrise d'ouvrage en Suisse, il pourrait servir de point de départ à une réflexion pour définir un cadre d'assouplissement normatif analogue. Quel architecte aujourd'hui ne se plaint pas de l'extrême rigidité de nos plans d'affectation et d'aménagement, de certaines normes incendies et énergétiques? Redonner aux architectes suisses une plus grande marge de manœuvre serait aussi un objectif légitime à se fixer.

*Christophe Catsaros*

# Article 88. Partie I

## Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

I. - A titre expérimental et pour une durée de sept ans à compter de la promulgation de la présente loi, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte agréées au titre de l'article L. 481-1 du même code ainsi que les sociétés d'économie mixte locales mentionnées à l'article L. 1521-1 du code général des collectivités territoriales et les sociétés publiques locales mentionnées à l'article L. 1531-1 du même code lorsqu'elles interviennent en matière d'aménagement **peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction dès lors que leur sont substitués des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents auxdites règles.** Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles qui peuvent faire l'objet de cette expérimentation, notamment en ce qui concerne les matériaux et leur réemploi, ainsi que les résultats à atteindre qui s'y substituent. Il détermine également les conditions dans lesquelles l'atteinte de ces résultats est contrôlée tout au long de l'élaboration du projet de construction et de sa réalisation. Dans un délai de trois mois avant le terme de l'expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation comprenant des recommandations.



# Le permis de faire, l'esprit plus que la lettre

A l'occasion de la parution du premier décret d'application de la loi instaurant le permis de faire, dont il a été l'inspirateur, Patrick Bouchain revient sur l'essence même de l'idée : plaisir de faire, expérimentations collectives, responsabilité et confiance.

---

*Patrick Bouchain*

*Propos recueillis par Stéphanie Sonnette*

**A** lors que la déprise économique, les situations d'urgence sociale, l'épuisement des ressources ou encore l'évolution des structures familiales auraient depuis longtemps dû nous inciter à concevoir et construire autrement, dans les faits, la passion normative et administrative française et le modèle industriel de production du bâtiment laissent peu d'espace à l'expérimentation. Si les pratiques dites alternatives ont fait l'objet ces dernières années de multiples expositions, ouvrages et colloques (la 15<sup>e</sup> Biennale de Venise Reporting from the front, constellation.s à Arc en Rêve, Matière grise au Pavillon de l'Arsenal à Paris...), le quotidien n'en finit pas de se heurter à des situations d'impasse et de blocage.

Depuis les années 1980, Patrick Bouchain milite pour une pratique constructive libre, expérimentale, partagée, déléguée, économe et écologique. Ses réflexions, son engagement, qu'il s'est employé à transmettre à toute une génération d'architectes, ont contribué à faire entrer dans le débat public des questions d'économie de projet, de réemploi, l'idée du collectif, dont beaucoup se revendiquent aujourd'hui. Actif auprès des politiques, il a travaillé un temps avec Fleur Pellerin, alors ministre de la Culture et de la Communication, sur l'idée d'un permis de faire, qui ouvrirait la possibilité d'expérimenter collectivement dans le cadre d'un projet ou d'un chantier particulier, en dérogeant au besoin à certaines normes. Le processus a suivi son cours, sans lui, jusqu'à la publication en juillet 2016 de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dont l'article 88 consacre la notion de permis de faire, suivie en mai 2017 d'un premier décret d'application.

Patrick Bouchain, qui cultive un intérêt pour les codes et les lois «que personne ne lit, surtout pas ceux qui sont chargés de les appliquer», parce qu'ils recèlent des marges d'interprétation ouvrant pour lui de nombreux possibles, semble se méfier du caractère potentiellement coercitif de cette nouvelle loi et surtout de son décret, peu compatible selon lui avec l'esprit de liberté qui soufflait sur les premières réflexions. Pour retrouver cet esprit, il a choisi de faire un pas de côté, poursuivant sa propre voie, approfondissant ses recherches et ses actions sur le terrain, autour du chantier qu'il envisage comme un lieu de formation et d'expérimentation ouvert à tous. Bien au-delà de ce qui est écrit dans la loi et de la stricte question des normes dans la construction, le permis de faire porte en lui une autre philosophie de la pratique du projet et de la conception, loin des corporatismes et en prise avec les besoins des usagers.

### Pour une loi vivante

**Patrick Bouchain :** Le permis de faire, ce n'est pas qu'un article de loi et des dispositions réglementaires. C'est un esprit, une philosophie qui existe déjà à certains égards, et que nous risquons de perdre. Le risque avec cette loi et ses décrets d'application, c'est qu'elle ne fasse l'objet que d'un usage très spécialisé, que chacun vienne chercher des solutions simples à un problème particulier, par exemple sur une question de désenfumage dans un escalier, comme un consommateur qui trouve

### LE PERMIS DE FAIRE DANS LA LOI

La notion de permis de faire est reprise dans l'article 88 partie I de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Elle prévoit la possibilité, à titre expérimental et pendant 7 ans, pour l'Etat, les collectivités publiques, les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte et les sociétés publiques locales qui souhaitent réaliser des équipements publics et des logements sociaux, de « déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction dès lors que leur sont substitués des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents aux dites règles ». Un premier décret d'application du 10 mai 2017 porte sur deux premiers champs de dérogation possibles : l'accessibilité et la sécurité incendie, en attendant un second décret concernant le réemploi de matériaux, la performance énergétique et l'acoustique. Il fixe les règles pouvant faire l'objet de cette expérimentation, ainsi que les résultats à atteindre qui s'y substituent, et détermine les conditions dans lesquelles l'atteinte de ces résultats est contrôlée tout au long de l'élaboration du projet de construction et de sa réalisation.

Si la loi semble ouvrir de nouvelles possibilités en termes de moyens déployés pour atteindre des objectifs, le décret témoigne de la mise en œuvre d'une machinerie administrative complexe au niveau étatique, propre à décourager les plus motivés : éligibilité de l'expérimentation et demande de dérogations techniques spécifiques instruites par les ministres, évaluation du dispositif par les ministres pouvant conduire à des propositions de simplification des réglementations et des normes.

le produit qui lui convient, sans penser globalement le comment et le pourquoi des choses. Le risque, c'est une approche techniciste de la loi. Moi, au contraire, je veux plus de matière grise, pour rendre possible une réflexion globale. J'ai envie d'une loi vivante, qui serait confrontée à la vie et mise en application comme une jurisprudence pour des cas à venir. Une loi qui ferait école, qui changerait les mentalités.

Il y a dans toutes les lois une lacune, un vide, afin qu'elles ne soient pas coercitives et puissent se nourrir de l'existant et se mettre à jour des nouvelles situations, des nouveaux modes de vie. J'aimerais que pour cette loi, la lacune puisse être plus importante que la stricte application.

En architecture, la loi devrait pouvoir être interprétée, enrichie de la jurisprudence et créée par l'observation de la chose construite. La loi ne vient que pour confirmer, elle n'est pas préalable.

Ce que je préfère dans l'article 88 de la loi, ce sont les éléments de langage<sup>1</sup>. La loi est spirituelle. Depuis toujours, les hommes ont défini des règles et des lois pour vivre ensemble, que chacun intègre culturellement sans avoir besoin de les lire ou de les subir, parce

1 A la fin du texte du décret d'application du 10 mai 2017 figure une « fiche article 88 » qui expose les « éléments de langage sur le fond ».

qu'elles sont compréhensibles par tous. On sait par exemple qu'on peut tuer avec un couteau, mais on ne va pas le faire. C'est pour cette raison que je préfère les éléments de langage à la loi, qui est trop technique. En substance, voici ce qu'ils disent :

« Déplacer les lignes en matière de décision de dérogation, pour placer le processus expérimental et le projet architectural au centre. C'est l'expérience collective qui ainsi devient moteur de la décision et engendre des arbitrages partagés, notamment en termes de solutions dans le registre de la construction et dans la hiérarchie des normes. »

« S'extraire de la logique de juxtaposition des réglementations et mettre en avant la cohérence des choix en les hiérarchisant à partir de l'intégration des objectifs pour un projet contextualisé, avec un site et ses caractéristiques, un porteur de projet... plutôt que des règles. »

« Accepter de créer de la connaissance nouvelle et que la connaissance n'est pas acquise a priori. »

« Accepter l'idée <d'essai>, c'est-à-dire de contrôle des qualités selon des caractéristiques définies ou les défauts, d'évaluation, ce qui peut supposer de la remédiation. »

### **Le processus expérimental et le projet architectural au centre**

Il est nécessaire d'aller au-delà de la loi elle-même, car elle est déjà en train de devenir, comme c'est souvent le cas, assez techniciste, contraignante et à certains égards coercitive. Ici aussi, le législateur s'est méfié de la liberté que la loi aurait accordée. Il a essayé d'en restreindre le champ d'application. C'est à nous de l'étendre à nouveau. La loi ouvre une porte, elle n'est que le début de quelque chose.

Pour comprendre et retrouver l'esprit de cette loi, j'ai donc décidé de me remettre à l'enseignement, en prenant des sujets qui seront autant d'objets d'étude et de recherche grandeur nature. J'ai décidé de procéder comme un anthropologue, un ethnologue ou un sociologue qui travaille sur le terrain, mais à partir d'une nouvelle loi.

J'ai depuis longtemps considéré mes chantiers et mes opérations comme des lieux de formation, qui réunissent momentanément des gens d'horizons différents : des ingénieurs, des architectes, des acousticiens, des éclairagistes..., et des élus. Le moment de la construction devrait être pour les élus celui où ils voient ce qu'ils investissent, le travail produit, la richesse et l'objet qu'ils laissent. Le chantier est déjà une forme de démocratie participative, – pas au sens où nous l'entendons communément, c'est-à-dire des sachants qui dictent la marche à suivre à ceux qui ne savent pas –, mais plutôt au sens pratique, non hiérarchisé, où les acteurs se réunissent autour d'un objet concret et réapprennent ensemble à articuler les choses entre elles d'une nouvelle façon. Le chantier est aussi un lieu

expérimental : l'architecture est pour partie nourrie d'objets industriels. On ne vit pas contre son temps. Mais lorsqu'on doit les assembler, l'artisanat revient forcément. La main revient, y compris pour construire un objet très sophistiqué comme une tour.

Nos chantiers aujourd'hui ne sont pas assez démocratiques, ils sont « interdits au public ». Pourtant, le chantier est le lieu idéal pour enseigner les vertus du collectif.

J'ai fait il y a quelques années des conférences hebdomadaires thématiques sur les chantiers : toute personne qui avait à voir avec le chantier, de l'acousticien au plâtrier, devait transmettre au groupe une partie de son savoir. C'est devenu ce que j'ai appelé une université foraine, un lieu momentané où l'on se réunit parce qu'on a quelque chose à dire à ce moment là, un corps professoral de tout niveau, technique, intellectuel, scientifique, artistique, qui transmet à son propre corps, mais également à toute personne qui vient là par curiosité.

Nos chantiers aujourd'hui ne sont pas assez démocratiques, ils sont « interdits au public », ce qui est un gâchis énorme. Un chantier peut être un véritable moment d'élaboration politique où l'individu prend acte de son appartenance à un ensemble. C'est le lieu idéal pour enseigner les vertus du collectif. Nous aurions besoin de chantiers qui nous révéleraient ce qu'est véritablement une société démocratique où chacun prendrait ses responsabilités.

Je vais donc aller chercher, avec d'autres, sept chantiers expérimentaux. Autant d'occasions pour faire un état des lieux sur l'impasse dans laquelle se trouve notre société sur un certain nombre de sujets importants : loger les plus pauvres, transformer une cité de logements sociaux, dépolluer un terrain industriel... Ces sept opérations seront considérées comme des lieux de débat et d'enseignement, des lieux d'une parole joyeuse pour retrouver le plaisir de faire, ouverts à toute personne intéressée : des étudiants, des stagiaires, des personnes en année de césure.

Une fois que nous aurons sélectionné ces projets, proposés par des élus de toute la France et des territoires d'outre-mer, nous mettrons en place une « permanence », c'est-à-dire un responsable ou un chef de projet qui s'installe sur place et devient habitant, comme nous l'avons fait à Boulogne-sur-Mer par exemple.

Ces sept chantiers seront une manière de tester si un collectif de citoyens, constitué d'individus acceptant de sortir de leur domaine de spécialisation, est capable dans une société démocratique de produire quelque chose qui relève de l'intérêt général, tout en restant

une sorte d'organisme privé. On pourrait parler de partenariat public privé démocratique, de PPP vertueux. Cette forme de partenariat existe déjà dans le traité de Lisbonne du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sous la forme d'un service d'intérêt économique général (SIEG): il s'agit de faire quelque chose que la collectivité devrait faire – mais qu'elle ne fait pas parce qu'elle n'a pas les structures pour le faire –, grâce à une aide réglementaire ou financière. Pourrait-on généraliser le *modus operandi* des ONG et l'appliquer à l'ensemble de la société? Faire en sorte que ce type d'entrepreneuriat puisse s'appliquer aux cités, aux communautés rurales en déclin, etc.

### S'extraire de la logique de juxtaposition des réglementations

La surnormalisation déresponsabilise, cela ne fait aucun doute. Je me suis rendu compte du caractère problématique de la séparation des savoirs, de l'étalement et de l'absurdité de la réglementation, qui est une chose juxtaposée, jamais réassemblée, parfois contradictoire et qui a tendance à diviser les hommes, chacun se réfugiant derrière la norme ou la règle pour laquelle il a été désigné. Parce qu'il ne veut pas ou ne peut pas prendre la responsabilité d'interpréter la règle pour relier entre eux des règlements contradictoires qui pourraient être réécrits de manière harmonieuse pour l'objet que l'on a à construire.

Cette nouvelle loi devrait être l'occasion de repenser la normativité dans son ensemble.

La réglementation incendie en France exige par exemple que les escaliers soient encloués, c'est-à-dire rendus invisibles, ce qui oblige à mettre des panneaux de signalisation pour dire où ils sont et à installer un éclairage à l'intérieur. Mais dans l'hypothèse d'une panne générale? On voit bien que la lisibilité des circulations, qui est un facteur essentiel pour la sécurité des personnes, se trouve mise à mal par la sécurité incendie. Il existe des dizaines de contradictions de ce type. Penser globalement, c'est commencer à penser ensemble des aspects contradictoires de cet ordre.

Cette nouvelle loi devrait être l'occasion de repenser la normativité dans son ensemble.

Aujourd'hui, ce qui nous manque, c'est le fait même de déléguer de la confiance à des individus qui peuvent agir pour le bien de la société. Le militantisme est en voie de disparition. Conquérir le pouvoir pour passer à l'acte; déroger à la règle par la lutte collective, cette culture de l'action vertueuse est en train de se perdre. Elle n'a plus cours. Est-ce qu'on ne pourrait pas aujourd'hui déroger par la délégation? Laisser faire ceux qui ont une idée de ce qui pourrait nous faire avancer. Je crois beaucoup à la délégation et ma conception du partenariat public privé s'accorde



parfaitement avec cette conviction. Moi, je suis un privé qui vit dans une société commune. Tout ce que j'ai fait dans ma vie, je l'ai fait à titre privé pour le compte de la collectivité publique.

### **Des projets spatialement, socialement et économiquement contextualisés**

La performance énergétique ne peut pas être la même à Lille et à Marseille, tout comme le traitement du chômage, la construction d'une salle publique ou d'une aire de jeux pour enfants. L'architecture est contextuelle, la loi est générale et interprétable. C'est le b. a.-ba de toute l'humanité. Le droit est le fondement même de toute société, c'est une accumulation d'expérimentations qui nous permet de vivre ensemble. Il n'est pas écrit par Dieu et entendu par Moïse seulement.

### **Déroger et expérimenter pour répondre à l'urgence ?**

Il faut arrêter de traiter l'urgence comme une chose en soi. Si on ne fait travailler les architectes que sur l'habitat d'urgence, on a des camps et des tentes, rien de plus. On répond à une crise humanitaire, mais on ne la résout pas. Or, il faut la résoudre. L'accueil d'urgence sur les îles face à la Turquie a déjà coûté autant, par migrant, que de leur construire un logement pérenne. Le provisoire qui dure, dans ces cas, est une pérennisation du problème.

Si on ne fait travailler les architectes que sur l'habitat d'urgence, on a des camps et des tentes, rien de plus. On répond à une crise humanitaire, mais on ne la résout pas.

Est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir plutôt à la question de la non valeur ou de la valeur négative du foncier? Dans les villes en déprise, les gens au chômage, ceux qui cherchent un logement, sont peut-être prêts à auto-construire ou à réparer des logements existants.

A Calais, l'argent public a servi à construire un nouveau camp en urgence, à la place de la « jungle », qui a été rasée. Pourquoi ne pas avoir mis cet argent dans la réparation des maisons murées du centre-ville, qui auraient pu accueillir temporairement des migrants en attente de départ ou être habitées par ceux qui souhaitent rester? Il ne faut plus juxtaposer, mais superposer l'urgence et le social, et les financer avec le même argent.

1-3 Sessions de l'université foraine à Rennes en 2011.  
(Les images illustrant cet article sont de Cyrille Weiner.)



Un autre exemple: à Boulogne-sur-Mer, 300 personnes allaient être expulsées de 60 maisons considérées comme inhabitables. Le logement d'urgence ici, c'était ces maisons en très mauvais état. Au lieu de les détruire, nous avons proposé de les réhabiliter avec l'argent de la démolition, soit 40 000 euros par maison. Cet argent, nous ne l'avons pas donné à une entreprise de travaux publics, mais à l'office HLM dont la vocation est de loger les gens modestes, qui feront les travaux de leur maison, voire de celle du voisin, dans le cadre d'un ré-emploi, d'une ré-insertion. J'ai proposé à l'architecte Sophie Ricard de s'installer dans l'une des maisons murées et de montrer qu'en la démurant, elle pouvait l'habiter, et qu'en l'habitant, elle pouvait être l'architecte assistant, puisqu'il ne s'agit pas vraiment d'un projet d'architecture au sens où les architectes l'entendraient, mais d'un projet de construction avec les habitants, dont le but est de réintroduire la vie normale dans ce quartier.

Ces dents creuses, ces maisons murées, ces rez-de-chaussée fermés sont une forme d'abandon, qui pourrait devenir un don, fait à quelqu'un qui remettrait la vie.

Nous devons mêler l'urgence, le court et le long, éventuellement le profit et le non profit, la valeur et la non valeur. Ces dents creuses, ces maisons murées, ces rez-de-chaussée fermés sont une forme d'abandon, qui pourrait devenir un don, fait à quelqu'un qui remettrait la vie. Peut-être qu'aujourd'hui l'inactivité, le chômage, la migration sont de nouvelles données qui pourraient trouver leur place dans ces vides.

### Utopie

L'idée du permis de faire est porteuse d'une utopie. Et l'utopie n'est pas une chimère, elle n'est pas inatteignable. Elle sert à combler le fossé entre ce qui est dit et ce qu'il est possible de faire. Elle nous permet de vivre. Rêver et penser, c'est ce que chacun possède en propre. Il faut rêver pour passer à un moment donné à un acte simple.

Il y a aujourd'hui en France une défaillance politique et démocratique. Nous n'avons peut-être pas encore pratiqué tout ce que la démocratie nous permet de faire en matière d'aménagement urbain et d'environnement. Nous sommes en république autoritaire, pas encore en république démocratique.

### Petites unités démocratiques

L'Etat en France est centralisé et autoritaire, mais en même temps, nous avons des textes qui permettent aussi de corriger certaines erreurs. Quand l'Etat

français a décidé de décentraliser, en 1982, il a créé des petits Etats: les métropoles, les communautés d'agglomération... Plus tard, nous nous sommes rendu compte que le ministère de l'aménagement du territoire avait eu tendance à enrichir les riches et délaisser les pauvres.

Les élus sont usés, ils ont le sentiment que l'Etat leur impose une réglementation sans leur donner les moyens de l'appliquer, comme c'est le cas par exemple en matière d'inondations ou de pollution. Si un élu veut construire sur des territoires désindustrialisés, donc pollués, il va devoir dépenser beaucoup trop pour remettre ces terrains sur le marché.

Il faut retrouver l'envie de faire de la politique, l'envie d'être architecte, l'envie de travailler.

Nous pourrions avoir une autre vision du territoire, structurée en petites unités démocratiques. Les 36 000 communes sont une particularité de la France. Une commune, c'est mieux qu'une association ou qu'un collectif d'habitants qui n'a qu'un pouvoir limité. C'est peut-être dans des villes moyennes comme Saint-Etienne ou Clermont-Ferrand, où l'Etat est moins présent, que la représentation démocratique et économique des communes est la plus forte. Profitons du fait que l'Etat n'a plus les moyens d'être présent, pour faire passer la démocratie locale à une autre échelle.

Les choses ne changeront que ponctuellement, comme une sorte de marquetage. Une conquête par rhizome et par le plaisir. Il faut retrouver l'envie de faire de la politique, l'envie d'être architecte, l'envie de travailler. Pour cela, il faut peut-être inventer sa commande, sans attendre qu'elle arrive d'en haut, ce qui est aussi une forme de militantisme, aller voir les communes en leur demandant les moyens de faire, mais pas forcément les moyens financiers, simplement l'autorisation de faire. C'est un élargissement de la pratique professionnelle, de toutes les pratiques, dans une logique de superposition.

*Patrick Bouchain est architecte, scénographe et enseignant.*

# Construire l'architecture politique contre la norme

Ou comment la dimension éthique en architecture peut naître d'une volonté de renégocier son rapport à la règle.

Christophe Catsaros

Les normes n'existent-elles que pour être contournées, dépassées? Si l'architecture de Patrick Bouchain n'a eu de cesse de soulever cette question, c'est d'abord le mouvement de l'histoire qui nous l'adresse: chaque époque ne forge-t-elle pas son identité contre les règles de celles qui l'ont précédée? Les normes, qu'elles soient constructives ou esthétiques, font l'objet d'une perpétuelle réévaluation.

Il convient néanmoins de relativiser les conséquences de cette observation par une distinction entre, d'un côté, l'utilité de la normativité technique et sécuritaire et, de l'autre, l'arbitraire de la normativité stylistique et psychologique, garde-fou esthétique et référent du collectif. S'agit-il, dans les deux cas, de la même conception de la norme? Avant d'évaluer la pertinence d'une démarche consistant à déconstruire la norme pour mieux s'en servir, il n'est pas inutile de revenir aux fondements de la normativité en architecture. De quoi la norme est-elle le signe? Trois moments dans l'histoire du rapport de l'architecture à la norme permettent d'en saisir les principales implications.

Si la publication des relevés antiques de Serlio, dans son traité sur l'architecture, eut pour conséquence l'apparition d'un style classique dans plusieurs pays d'Europe, on ne peut pas encore parler de normalisation de l'ornementation classique aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. L'exécution des éléments ornementaux, corniches, pilastres et autres chapiteaux reste en grande partie tributaire du travail des bâtisseurs qui réalisent et composent les éléments architecturaux. A cette époque, les proportions des éléments d'une façade sont encore définies empiriquement, souvent sur des bases mimétiques, et cela malgré l'existence d'un index commun. La véritable normalisation du langage classique n'advient qu'au 19<sup>e</sup> siècle avec la mécanisation et la standardisation des outils de production des éléments ornementaux sur la base de normes constructives précises. On conviendra donc pour commencer que *la norme est conditionnée par ses outils*.

Autre «épisode» révélateur dans l'histoire de la normativité en architecture: l'établissement de normes aura permis de reconstruire l'Europe dévastée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. La normalisation de l'architecture moderne, plus expérimentale,

parfois plus radicale, dans l'entre-deux-guerres, permet en effet une accélération et une massification sans précédent des chantiers dont nous connaissons les vertus non moins que les conséquences calamiteuses. En moins de quinze ans, plusieurs dizaines de millions d'européens (sept pour la France seule, qui n'aura subi de dégâts que sur des villes moyennes du littoral) sont relogés dans les quartiers reconstruits selon les principes normatifs de la Charte d'Athènes. Le revers de la médaille sera la généralisation d'un urbanisme standard, détaché de son contexte, appliquant aveuglément des formules préétablies sans le moindre égard pour ceux et celles qui sont appelés à habiter ces ensembles. D'où notre deuxième conclusion intermédiaire: *une intensification quantitative peut altérer l'esprit d'un programme sans nécessairement en modifier les fondements conceptuels*.

Souignons enfin l'impact de la norme et sa disposition à organiser la vie des groupes. La normativité sociale fut longtemps orale et coutumière. A l'heure de la révolution industrielle, elle était écrite et ouvertement dirigiste. Aujourd'hui, elle s'est largement invisibilisée mais n'est pas moins implacable dans sa façon de déterminer les comportements, d'organiser l'espace et de prescrire des places: celle des pauvres par rapport aux riches, des étrangers par rapport aux indigènes, des enfants face aux adultes, ou encore des populations remplaçables par rapport à celles que l'on juge productives et indispensables. Aujourd'hui, la norme sociale rigide s'est muée en algorithme fluctuant, au résultat toujours aussi arbitraire, et cela malgré les promesses (non tenues) de la révolution numérique prétendument vectrice d'accélération du temps social. D'où l'on conclura que *la vitesse n'est pas gage d'émancipation*.

Malgré leurs différences, ces trois aspects – esthétique, technique, sociétal – se rejoignent sur le terrain du mode d'application. La portée d'une norme est conditionnée par sa façon d'être appliquée et son élaboration seule ne suffit pas à la rendre déterminante. Dit autrement, sa pertinence se mesure à l'aune de sa confrontation au réel. Apparaît ici en outre le caractère interdépendant de ces différents aspects. Une norme sécuritaire peut cacher un effet normatif de nature sociale et une norme esthétique peut

avoir une finalité constructive. Le champ d'application d'une norme dépasse donc largement son strict registre d'énonciation.

A cette imbrication s'ajoute la distinction qu'il convient de faire entre la norme et la loi, laquelle en qualifie la nature politique. Contrairement à la loi dont l'application relève pour l'essentiel des tribunaux, c'est-à-dire d'un dispositif ou d'une institution spécialisée, la norme désigne à la fois la réglementation, dans la polyphonie des instances qui peuvent en émettre, et l'idée que se font de ces règles ceux à qui

Aujourd'hui, la norme sociale rigide s'est muée en algorithme fluctuant, au résultat toujours aussi arbitraire, et cela malgré les promesses (non tenues) de la révolution numérique prétendument vectrice d'accélération du temps social.

elles s'appliquent. Ce dernier point ouvre une brèche qui permet d'envisager la nature politique d'un travail sur la norme. Celle-ci est par définition perméable et instable, susceptible d'être révoquée, et pas seulement par l'instance normative. Le double ancrage de la norme, à la fois tributaire de ceux qui l'énoncent et de ceux qui la subissent, scelle sa disposition à être révoquée. L'erreur consiste précisément à ignorer cette volatilité pour lui conférer le caractère général et solennel de la loi<sup>1</sup>. La norme est par définition un lien faible, révocable et tributaire de toutes les parties qui l'appliquent. Elle ne persiste que tant qu'elle est approuvée et devrait pouvoir tomber aussi facilement qu'elle fut instituée. La révocation d'une norme par ses usagers fait partie de son fonctionnement « normal ». Cet aspect permet non seulement d'expliquer les occurrences historiques de révocation de normes, mais surtout d'envisager des mécanismes de retournement pérennes et légitimes pour l'avenir.

Un mécanisme de remise en question des normes par leurs utilisateurs pourrait ainsi constituer le socle d'une véritable culture de la planification et de la construction partagée. C'est assurément ce dont nous instruisent les projets développés par Patrick Bouchain. Car il s'agit bien, à chaque fois, de fonder sur l'acte même de repenser collectivement certaines normes une culture du bâti volontaire et démocratique, bien plus effective et radicale que celle des actions participatives d'apparat, plus proches de l'animation socioculturelle que de la véritable consultation.

Travailler collectivement sur les normes peut apparaître dans certains cas comme la seule façon de sortir

de certaines impasses sociales ou économiques résultant de démarches planificatrices injustes ou inégalitaires. Il est évident, ici aussi, que la question des normes et des méthodes qui permettent de les interroger dépasse largement celle de la normativité technique liée à la conduite des chantiers. Les normes délimitent un espace d'exercice et d'élaboration du collectif, celui-là même qui distingue *le* politique de *la* politique<sup>2</sup>. Là où la révocation d'une loi relève d'une procédure institutionnelle, donc politique au sens étroit du terme, la modification ou le contournement d'une norme est à la portée de tous et devient de ce fait politique au sens fort du terme. Cela peut prendre la forme d'une proposition artistique qui transgresse les attentes de son époque, d'un enseignement divulgué en marge du programme officiel, d'une initiative d'élus agissant en dehors de leur mandat pour une cause jugée de première urgence, ou de l'action d'un groupe de citoyens décidés à en découdre avec un usage ou un règlement qu'ils jugent inacceptable.

Reste à prendre conscience de cette ouverture de la norme à son abrogation. Patrick Bouchain ne plaisante pas quand il déclare souhaiter faire des cours d'interprétation du Code civil à destination des futurs architectes. De la compréhension des règles dépend la possibilité de s'en servir et de les modifier; de cette possibilité dépend le caractère démocratique (ou pas) d'un acte constructif et de la communauté politique qu'il instaure. On comprend ainsi mieux les efforts récurrents de Patrick Bouchain visant à contourner ou à déplacer certaines normes urbaines, sociales ou constructives et il n'est pas exagéré d'affirmer que chacun de ses projets engage à sa façon une renégociation de son contexte normatif.

### Déconstruire la norme pour bâtir le collectif

Le travail sur la norme traverse la plupart des projets qu'il a menés, avec Loïc Julienne ou précédemment auprès de Jack Lang. Plusieurs réalisations peuvent être regroupées sous la bannière des « équipements culturels sur mesure ». Réalisés en collaboration étroite avec leurs futurs utilisateurs avec des budgets souvent limités, ils se situent le plus souvent dans des friches industrielles ou des délaissés urbains. Ces projets, qui assument et affichent leur marginalité, ont été rendus possibles grâce à un travail de négociation autour des normes qui faisaient obstacle à leur mise en œuvre.

Tous ces projets ont également en commun d'avoir redéfini le champ du possible en matière d'action culturelle publique en réinventant le rapport de la norme à l'outil, à des enjeux quantitatifs et à la temporalité des chantiers. Leur mise en œuvre déploie une nouvelle

1 Toute générale et solennelle qu'elle soit, la loi comporte aussi des aspects qui permettent d'en atténuer la rigidité. A commencer par sa dimension symbolique, ou le récit qui en est fait par ceux qui l'appliquent ou la transgressent, et qui va bien au-delà de la lettre et de l'esprit d'une loi. Ainsi l'interdit de tuer dépasse largement le champ restreint de la jurisprudence des homicides. En travaillant l'imaginaire collectif, en étant saisie par la littérature ou le cinéma, la loi se trouve tributaire de facteurs et de forces qui dépassent son cadre d'élaboration et d'application.

2 Cf. Jacques Rancière, *Aux Bords du politique*, La Fabrique, 1998.



1 Le Lieu Unique à Nantes

normativité qui finit par inclure ce que la norme contournée excluait. Avant l'école foraine de Saint-Jacques-de-la-Lande, construire une école publique en bois était inenvisageable. Aujourd'hui, pour avoir été faite, une telle école est entrée dans la normalité. Il en va ainsi du Lieu Unique à Nantes et du Théâtre équestre Zingaro, deux projets emblématiques parmi la vingtaine qui pourraient servir d'exemples.

### La norme est conditionnée par ses outils

La création du Théâtre équestre Zingaro en 1989 illustre ce qu'il est possible d'accomplir en travaillant à la marge de la norme plutôt qu'à l'intérieur des contraintes qu'elle impose. Comment construire un théâtre éphémère et durable, pour hommes et chevaux, dans une métropole où chaque centimètre carré de terrain a une affectation précise et déterminée? Comment construire le support d'un théâtre expérimental, un véritable outil de travail dont la case dans les formulaires ministériels n'existe pas encore? Ni forain, ni scène publique expérimentale, le théâtre de Bartabas se situe à égale distance des deux. L'équation à résoudre n'était pas des simples puisqu'il s'agissait de construire un lieu accessible au public métropolitain, mais assez éloigné des quartiers denses où l'installation de quarante chevaux paraissait impossible. La solution viendra d'un délaissé: un

terrain dont personne ne voulait, au pied du Fort d'Aubervilliers, l'ouvrage militaire de l'enceinte de Thiers. A deux pas du métro, la parcelle est trop proche d'un monument historique pour être reconstruite. A la fois grande et exiguë, se trouvant dans la zone *non aedificandi* du fort, elle est caractéristique de la perte de valeur foncière liée à l'absence d'usage.

Nous sommes à la fin des années 1980, période qui voit se mettre en place une série d'équipements culturels pérennes sur la ceinture rouge de Paris. L'idée d'une installation provisoire fait son chemin et Patrick Bouchain va y construire un théâtre en bois. Une structure en forme de croix qui sert tout à la fois de lieu de vie et de spectacle. Le public traverse une écurie rustique parée de lustres pour atteindre les gradins autour d'un cirque de onze mètres de diamètre, la distance qui permet de contrôler un cheval en se tenant au milieu du cercle. Décrit comme démontable dans le permis de construire afin de rassurer l'administration qui donne son aval, l'outil livré à Bartabas s'est avéré plus durable que bon nombre des grands théâtres de la décentralisation culturelle qui ont fait entre-temps l'objet de rénovations. La plus grosse intervention sur la structure du Théâtre Zingaro a consisté à ouvrir les gradins dans le sens inverse de l'entrée du cirque pour fluidifier et augmenter la vitesse des chevaux au galop. Elle n'aura coûté, comme le théâtre dans son ensemble,

qu'une fraction de ce que coûte un équipement culturel, qu'il soit scène nationale publique ou œuvre d'architecte star à caractère spéculatif.

Le Théâtre équestre Zingaro est la preuve bâtie du potentiel de la marge en matière d'expérimentation urbaine. Ce qui est irréalisable dans l'espace réglementé de la ville planifiée trouve à se concrétiser dans sa marge. Car la marginalité du projet n'est pas uniquement spatiale, elle est aussi règlementaire. Faire vivre quarante chevaux entre la Maladrerie de Renée Gailhoustet et les Courtilières d'Emile Aillaud constitue un défi non seulement sur un plan sociologique mais aussi en ce qui concerne les normes sanitaires. Le projet, qui aurait tout simplement été refusé en bloc s'il avait été présenté dans toutes ses implications au moment de l'autorisation initiale, s'est fait progressivement, mettant l'administration devant le fait accompli. Le projet s'est construit sur un vide législatif à la croisée de deux types de construction très normés : les édifices éphémères destinés à accueillir du public et les écuries en milieu urbain. Au regard de la norme, le Théâtre équestre Zingaro est un hybride. Aujourd'hui, il est à ce point ancré dans la vie d'Aubervilliers, que la ville planifie ses aménagements pérennes en fonction de sa précieuse écurie éphémère.

### Une intensification quantitative peut altérer l'esprit d'un programme sans nécessairement en modifier les fondements conceptuels

Le Lieu Unique à Nantes constitue une variante emblématique du projet de reconversion en équipement culturel. Réalisé en 2000 pour Jean Blaise, il partage avec le Théâtre équestre la même ambition qui consiste à redéfinir le projet à partir d'un travail sur le cadre normatif qui le contraint.

Du défi lancé à Jean-Marc Ayraut, alors maire de Nantes, d'opérer cette reconversion avec la moitié de l'argent destiné à cet effet jusqu'aux diverses tentatives d'inscrire l'existant dans le champ du souhaitable, ce projet regroupe toutes les caractéristiques de la méthode propre à Patrick Bouchain. Jean Blaise, directeur du Centre de recherche pour le développement culturel, occupait depuis un certain temps la biscuiterie LU désaffectée et inscrite au cœur d'un vaste projet de réaménagement dont le majestueux du nom (Champs de Mars) n'avait d'égal que l'insignifiance du plan. Patrick Bouchain applique alors à cette reconversion une formule qui pourrait lui servir d'adage : *laisser en l'état ce qui peut l'être, réparer ce qui doit l'être, ne reconstruire que ce qui ne peut pas être réparé*. Le résultat est un lieu hybride, stratifié et fonctionnel.

La solution trouvée pour les issues de secours à l'étage constitue probablement l'exemple le plus flagrant d'un dépassement par le haut d'une astreinte normative problématique. La reconversion et l'utilisation de l'étage butaient sur une question de sécurité liée à l'absence d'issues de secours et les ouvertures disponibles donnaient sur ce qui devait devenir la façade du lieu reconverti.



2



3

2 Le Théâtre équestre Zingaro à Aubervilliers

3 La salle principale du Lieu Unique à Nantes dispose de gradins télescopiques.

Cet obstacle va être surmonté par un véritable potlatch. Faisant de nécessité vertu plutôt que de se contenter du strict nécessaire en matière d'escaliers de secours afin de répondre aux normes de sécurité, Patrick Bouchain décide d'en faire le plus possible. Cela

Laisser en l'état ce qui peut l'être, réparer ce qui doit l'être, ne reconstruire que ce qui ne peut pas être réparé.

va donner lieu à une prolifération d'escaliers métalliques sur la façade courbée qui donne sur l'Erdre, le fleuve qui traverse Nantes. Au lieu de chercher à dissimuler le dispositif de sécurité, Patrick Bouchain a choisi de le faire proliférer, jusqu'à en faire un élément de l'identité architecturale du lieu. Ce détail du projet

en dit long sur l'esprit qui a présidé à sa mise en œuvre. Il est surtout révélateur d'une méthode de contournement de la norme qui consiste à la respecter selon la lettre mais pas dans l'esprit de ce qu'elle stipule. Au Lieu Unique, il existe textuellement le nombre requis d'issues de secours. A ceci près que ces escaliers ne sont plus seulement des issues de secours. Leur théâtralité les place sur un autre plan et contourne de façon symbolique leur fonction sécuritaire.

### **La vitesse n'est pas gage d'émancipation**

Pour avoir été élaborés à partir d'une réflexion commune entamée en 2006 à la Biennale d'Architecture de Venise, les trois projets que nous nous apprêtons à décrire forment un ensemble. Réalisés entre 2010 et 2014, ils ont en commun d'être des projets d'habitations, chacun dans des contextes différents, mais partageant la même conception du temps nécessaire à la production de l'habitat.

A Tourcoing, la résistance d'un collectif d'habitants face à la destruction annoncée de leur quartier a donné lieu à un projet de rénovation interstitiel, impliquant les anciens résidents, les nouveaux propriétaires et les locataires. Au lieu d'être rasées pour donner place à de nouvelles constructions, les maisons ouvrières, dont certaines avaient déjà été expropriées, vont faire l'objet d'un travail de rénovation de détail correspondant aux besoins singuliers de chaque foyer. Au total, une trentaine de ces maisons vont ainsi être rénovées à différents degrés. Les deux rues concernées jouxtent le gigantesque chantier de l'Union et sont exemplaires d'une politique d'aménagement urbain incrémentale qui prend le temps d'ajuster la réponse de l'aménageur à la spécificité d'un quartier.

A Boulogne-sur-Mer, grâce à une audacieuse résidence d'architecte installée au cœur d'un chantier de rénovation, un quartier déclassé a réappris l'action collective. Sophie Renaud, l'architecte chargée par Patrick Bouchain de mener la rénovation de cinquante maisons à caractère social, commence par rénover celle qui sera la sienne, au sein du quartier. Se faisant progressivement une place dans la vie des habitants, elle anime des ateliers, consulte les familles, évalue leurs besoins, planifie les travaux pour finalement livrer à la ville cinquante maisons remises en état sans que leurs occupants aient eu à les quitter.

A Beaumont, un projet d'habitat évolutif dans un village en perte de vitesse aura permis de réinventer l'habitat social en milieu rural. Initié par une petite commune vieillissante, désireuse d'attirer des nouveaux résidents, le projet prévoit la construction de maisons évolutives, une enveloppe avec un cœur immédiatement habitable et des parties annexes que le locataire-aménageur peut s'approprier au fur et à mesure. Reposant sur un astucieux bail qui permet à terme de valoriser les ajouts effectués par les locataires, le projet se distingue de tout ce qui est pratiqué aujourd'hui en France en matière de bail social.

Ces trois projets paraissent dérisoires au regard des volumes et surtout des temporalités de la construction

du logement social en France. Si la fabrique urbaine contemporaine a tiré quelques leçons des erreurs de la reconstruction, notamment en érigeant la mixité programmatique en condition nécessaire pour parvenir à une certaine qualité urbaine, elle n'a pas renoncé à ses impératifs temporels. Or la construction attentive, ajustée, doit pouvoir s'inscrire dans la durée pour parvenir au résultat souhaité. Avec la standardisation des méthodes de construction et de planification, l'idée d'un temps long du chantier s'est perdue. Avec elle ont disparus toute une série d'options qui furent pendant longtemps les gages de la qualité architecturale: la possibilité de changer un projet en cours de route, de laisser les choses se stratifier, de sédimenter.

Chacun des trois projets tourne le dos aux exigences des chantiers actuels en matière de calendrier. A Boulogne, en plaçant littéralement l'architecte au cœur de la vie de ceux dont il doit aménager le cadre de vie: Sophie Renaud n'a pas seulement travaillé à Boulogne-sur-Mer, elle y a vécu le temps nécessaire à faire basculer une situation jugée intraitable. A Tourcoing, le changement de paradigme a opposé à une logique d'aménagement massif une logique interstitielle et incrémentale osant revenir sur le plan initial et les expropriations engagées. Le projet s'est pensé comme un cheminement à rebours de décisions et de pratiques qui n'avaient pas lieu d'être. Il tire ainsi sa spécificité de la rencontre entre la temporalité de l'action politique et celle du chantier. A Beaumont, c'est une nouvelle typologie qui mettra des années, peut-être des générations, à être pleinement exploitée. Dans ces trois cas, le non-respect des normes temporelles incite à repenser la place de l'habitat dans l'organisation politique des collectivités.

### **Portrait de l'architecte en médiateur politique**

Ces trois projets pourraient trouver à s'inscrire dans la filiation d'une expérience qui les précède de trente ans. L'atelier public d'architecture et d'urbanisme que dirige Patrick Bouchain à Blois fut, à une toute autre échelle, une tentative de mettre sur pied un véritable processus participatif et démocratique à partir d'une mission de planification urbaine. L'acte décisif qui résume à lui seul l'esprit de cet atelier fut certainement son déplacement du centre-ville où il se trouvait vers une ZUP de la périphérie de Blois. L'annonce de cette délocalisation n'est pas sans importance. Lors d'une assemblée dans un quartier défavorisé où les habitants se plaignaient du manque d'activité et d'équipements, Patrick Bouchain décide d'engager son propre service et les politiques présents en proposant aux habitants de déménager l'atelier dans leur quartier. Pris au dépourvu par la proposition et l'engouement qu'elle suscite, les élus sont contraints d'acquiescer. Cet acte théâtral inaugure un long travail de rééquilibrage des politiques d'aménagement de l'agglomération de Blois, marquée par la prééminence patrimoniale et partagée entre un centre qui regorge de joyaux historiques et une périphérie délaissée.

Au final, la confrontation des convictions et des réalisations de Patrick Bouchain fait apparaître un



4 Maisons rénovées de l'îlot Stephenson à Roubaix  
(Toutes les images illustrant cet article sont de Cyrille Weiner.)

ensemble homogène. Cette convergence culmine dans la méthode suivie pour passer des idées aux actes. Chacun des projets témoigne en effet de cette cohérence procédurale qui est la marque d'un grand projet d'envergure. Ce grand projet n'est certes pas «l'œuvre architecturale». Il aurait fallu, pour que cela soit le cas, que ces réalisations puissent «faire œuvre». Or Patrick Bouchain refuse le principe même d'un droit de regard sur ses réalisations dès lors que celles-ci ont été livrées à leurs usagers. La cohérence se loge donc ailleurs. Il faut la chercher du côté d'une certaine conception de la démocratie et des moyens d'y parvenir. Bâtir ensemble, c'est-à-dire prendre activement part à la conception de son lieu de vie ou de travail, est pour Patrick Bouchain un principe fondamental, le signe d'une conception active de la démocratie. Il repose sur une conviction inébranlable: l'acte de bâtir est émancipateur. Il préfigure en outre un retour à des méthodes

de construction partagées afin de réveiller le sens civique ou de réamorcer un désir de faire ensemble. Car cette conviction n'a rien d'un vœu pieux. Elle a été la réalité de ses chantiers et continue à l'être, au risque des retournements et des déconvenues auxquels cela peut exposer. Car la participation n'est pas toujours une activité anodine et radieuse. Il est arrivé que des projets soient altérés, modifiés par leurs usagers à contrario des souhaits des architectes. A Tourcoing par exemple, les habitants ont eu le dernier mot sur la forme des jardins et l'apparence des maisons. Mais loin d'être un revers, ce développement est en définitive au cœur du programme initial: sortir les habitants de leur torpeur individuelle et leur réapprendre à agir collectivement. Repenser les normes et bâtir dans la marge, contre les règles, pour régénérer le sens du collectif et œuvrer à une démocratie fondée sur le faire plutôt que le *laisser faire*: cela n'a jamais été autant d'actualité.

# Entretien collectif

Nous avons essayé de comprendre la portée de cette nouvelle loi avec ceux dont la pratique architecturale s'apparente le plus à l'esprit de l'article 88.

Florent Chiappero, Julien Beller, Pier Schneider, Albert Hassan, Paul Citron et Julie Benoit  
Propos recueillis par Christophe Catsaros

**1 TRACÉS:** Le permis de faire pourrait être interprété comme un permis de faire de l'architecture pour les jeunes diplômés avides de construire dans un système qui les bloque. Est-ce que votre parcours constitue un exemple de ce type ?

**FLORENT CHIAPPERO:** L'inaccessibilité des jeunes à la commande n'est pas l'apanage des architectes. C'est valable pour le plombier ou le journaliste. Peu importe le sujet, il est toujours plus rassurant de faire appel à l'expérience qu'à l'innocence. Et cette tendance est d'autant plus marquée dans les périodes d'anxiété généralisée.

En tant que jeunes architectes, nous n'avons pas échappé à ce réflexe. Mais si, individuellement, nous sommes parfois cyniques ou dépréciatifs sur les situations qui nous entourent, notre groupe a toujours été porté par un sens de l'optimisme qui guide nos actions: comment faire avec ce qui est là, quels agencements de formes trouver, qu'ils soient politiques ou architecturaux, pour arriver à se mettre en action collectivement? «Ici, c'est permis de faire»! Cette injonction, nous nous l'imposons à nous-mêmes sans attendre l'autorisation délivrée par des instances hors-sol. Et nous tentons de la partager pour que chacun puisse y prendre part.

**C'est ce que vous avez fait pour le DÉTOUR DE FRANCE?**

**FLORENT CHIAPPERO:** Le *Détour de France* a été avant tout un cheminement intellectuel collectif, ouvrant notre regard à diverses pratiques, notamment à celles des architectes qui ont fait un pas de côté par rapport à une trajectoire conventionnelle. Ce compagnonnage nous a aussi permis de nous constituer un réseau de professionnels, à l'échelle de la France, conforté par les mises en actions à chaque fois déployées. Pour ce qui est de la commande, ce n'est pas nous qui sommes allés à sa rencontre,

c'est plutôt l'inverse. Et si l'on observe les marchés publics, on aperçoit depuis quelques années un désir des collectivités de faire appel aux méthodologies développées par ces «collectifs d'architectes» dont nous faisons partie. C'est sans doute en ce sens que le permis de faire, s'il favorise des «sorties de l'architecture», procède plutôt selon nous à son recentrement.

**JULIEN BELLER:** Depuis une quinzaine d'années, j'ai pu et dû expérimenter des formes alternatives de la fabrique de la ville. Notamment en ce qui concerne les personnes vivant en grande précarité. En effet, certains projets sur lesquels j'ai travaillé ont été à la limite de la légalité, au sens strict du terme, pour pouvoir répondre à des situations intolérables. Qu'il s'agisse de logements informels dans des bidonvilles, pour des personnes qui essaient de survivre aux marges de nos villes, ou de l'accueil des migrants, il a fallu faire preuve d'ingéniosité dans un cadre général de frugalité, pour arriver à répondre d'une manière ajustée à ces problématiques. La situation de pénurie générale ne permet pas de répondre d'une manière normée et classique à toutes les problématiques qui se présentent à nous.

Il s'agit aujourd'hui d'inventer, de remettre au goût du jour des réponses adaptées.

Dire que le permis de faire va nous aider à répondre plus facilement à ces commandes qui n'existent pas, je n'en suis pas sûr. L'essentiel est de révéler les besoins, les commandes et ensuite d'y répondre. C'est lors de la réponse que le permis de faire peut aider. Les normes qui s'appliquent à la construction aujourd'hui sont plutôt faites pour éviter les dérives que pour répondre de façon adéquate. Malheureusement, la réglementation nous empêche dans certains cas d'optimiser les réponses; nous avons besoin de faire sauter les garde-fous quand nous ne sommes pas

**FLORENT CHIAPPERO - COLLECTIF ETC**

Né à Strasbourg en septembre 2009, le Collectif ETC a pour volonté de rassembler des énergies autour d'une dynamique commune de questionnement de l'espace urbain. Par le biais de différents médiums et de différentes compétences, le Collectif se veut être un support à l'expérimentation.

Il est composé d'un collège solidaire de neuf architectes salariés permanents ainsi que d'une vingtaine de collaborateurs réguliers. La structure expérimente des modes d'autogestion depuis ses débuts et tente de démontrer l'intérêt d'un fonctionnement démocratique horizontal.

En 2012, le Collectif a réalisé son *Détour de France* sur le thème de la «fabrique citoyenne de la ville». La même année il a été lauréat du Palmarès des Jeunes Urbanistes.

**JULIEN BELLER**

Fondateur et président de l'association le 6B, architecte depuis 2005, Julien Beller exerce son métier d'une manière atypique. Questionnant les modes de fabrication d'une ville ascendante, il travaille pour une ville juste, construite avec plaisir où chacun se fait sa place. Situés dans les interstices, ses projets se concentrent sur des équipements autonomes (lieu culturel, espaces de travail, salle de classe, ...) et sur l'habitat des plus précaires (toilettes dans un bidonville, habitat adapté...). Membre du collectif EXYZT depuis 2003, il construit des architectures éphémères et festives en s'appropriant des espaces délaissés dans différentes villes européennes.

Le 6B est un lieu de création et de diffusion accueillant 140 résidents dans 7000 m<sup>2</sup> d'un ancien immeuble de bureaux à Saint-Denis. Espace de travail, de rencontre et d'expérimentation, le 6B questionne la notion d'équipement public et le modèle du lieu culturel. La diversité des activités présentes au 6B active et interroge un quartier en pleine mutation. Du développement de stratégies à la fabrication in situ, Julien Beller adopte une démarche alternative et prospective pour redonner à l'architecture son pouvoir fédérateur et placer l'habitant au cœur de la construction de la cité.

**DÉTOUR DE FRANCE**

De septembre 2011 à septembre 2012, le Collectif ETC a effectué un tour de France à vélo à la rencontre de ceux qui participent à ce que le Collectif appelle la «fabrique citoyenne de la ville».



fous. Tout l'enjeu du permis de faire va être de choisir les bonnes opérations, de solliciter l'intelligence qui va pouvoir se pencher sur une problématique et une solution adaptée pour donner une autorisation collective ajustée.

C'est bien évidemment une procédure qui va à l'encontre du systématisme; nous avons besoin aujourd'hui de faire du sur-mesure.

**PIER SCHNEIDER:** Notre parcours collectif constitue un exemple du permis de faire. Nous n'avons pas attendu d'avoir le permis pour faire. C'est ce qui caractérise notre manière de faire les choses. A commencer par notre diplôme, pour lequel nous avons construit sur une parcelle délaissée du parc de la Villette, sans en avoir le permis officiellement.

Le parti pris de ce premier projet était de prendre à contrepied la critique couramment adressée aux architectes, à savoir qu'ils ne construisent pas eux-mêmes ce qu'ils conçoivent, et qu'ils ne l'habitent pas non plus.

Nous voulions concevoir, construire et habiter une architecture pour le temps du diplôme. C'était aussi prendre à contrepied ce qu'est matériellement la production d'un diplôme. Il s'agit de faire des plans, des coupes, des maquettes, des documents, et plus généralement la représentation du sujet architectural, mais pas de construire. Le projet s'appelait «architecture du rab». Nous avions négocié une convention d'occupation temporaire d'un délaissé du parc de la Villette coincé entre deux panneaux publicitaires. Et nous avons habité ce délaissé au bord du canal de l'Ourcq pendant cinq semaines.

**2** Comment percevez-vous l'arrivée de cette nouvelle loi? S'agit-il d'une couche de plus dans le *greenwashing* devenu la langue officielle des collectivités ou d'un véritable basculement des mentalités?

**PIER SCHNEIDER:** La loi est encore trop récente pour le savoir. Le contexte d'application de la loi n'est pas évident. Des cinq décrets d'application, seuls deux ont été adoptés: celui sur l'accessibilité des personnes handicapées et celui sur l'incendie. Le décret le plus attendu et qui paraît le plus évident, celui sur le réemploi, peine à être adopté. Ce blocage résulte des mêmes difficultés qui ont dans un premier temps rendu nécessaire le permis de faire: la rigidité du cadre législatif et les lobbies.

On sait très bien que sur la question de la récupération, le permis de faire va être plus difficile à mettre en œuvre car il menace tout simplement l'hégémonie des filières des matériaux neufs.

La filière du réemploi devra s'organiser pour le meilleur et pour le pire. Mais qui dit filière dit normalisation, et nous pourrions très vite retomber dans les travers de certaines filières de matériaux neufs.

**ALBERT HASSAN:** Le permis de faire figure dans l'article 88 de la loi LCAP (liberté de la création, architecture et patrimoine) qui en comporte 119. Autrement dit, et puisque dans un texte juridique le plus important est en premier, cela n'a pas constitué la première priorité du législateur. Il a néanmoins fait l'objet d'énormément d'attention dans le milieu de l'architecture.

L'origine de la loi, plutôt que son expression finale, correspond à un véritable besoin de société. A mon sens, l'idée du permis de faire est de ne pas figer un projet en amont comme on le fait dans le cadre type de la maîtrise d'œuvre: programme – consultation d'architecte – projet et permis de construire – chantier et enfin découverte des véritables usagers. Il s'agit au contraire de faire évoluer le projet à toutes ses phases, en fonction des besoins ou des opportunités qui apparaissent. Cela peut modifier en profondeur l'aspect du projet jusqu'à la fin du chantier. Cette méthode permet de mettre en place des projets qui n'existeraient pas autrement, comme la **BELLE DE MAI** à Marseille ou l'**Hôtel Pasteur** à Rennes.

Mais finalement l'idée de rendre possibles des projets qui nécessitent un cadre ouvert grâce au permis de faire, qui se substituerait au permis de construire mais en le prolongeant, n'apparaît pas dans cette loi. La loi donne la possibilité aux maîtres d'œuvres de déroger à des règles trop contraignantes tant qu'ils respectent les objectifs sous-jacents à ces règles. En cela, elle apparaît plutôt comme l'expression d'un besoin de simplification du quotidien des maîtres d'œuvres dépassés par les réglementations.

**PAUL CITRON:** Très attendue par le milieu de l'architecture et de la construction, cette loi, et en particulier son décret relatif au permis de faire, constitue à mes yeux une véritable avancée. Assouplir le cadre réglementaire français, célèbre au-delà de nos frontières pour sa rigidité, était devenu une nécessité pour ouvrir la voie à des projets urbains moins contraints et standardisés, faisant la part belle à de nouveaux usages.

### PIER SCHNEIDER – 1024 ARCHITECTURE

Membre co-fondateur d'EXYZT (2002), et co-fondateur du label créatif 1024 architecture avec François Wunschel (2007), Pier Schneider est architecte de formation et artiste de déformation. Son travail se situe à la frontière des mondes de l'architecture, du design et de l'art. Entre architecture éphémère habitée et œuvre visuelle immersive et nomade, ses projets se déploient dans différents contextes et temporalités: territoires urbains délaissés, friches industrielles reconverties, galerie et centre d'art ou scène de festival et salle de concert, sont autant de situations prétextes à expérimentations spatiales, visuelles et sonores.

### ALBERT HASSAN – PÂLABRES ARCHITECTES

Albert Hassan est ingénieur-architecte-constructeur et enseigne à l'école d'architecture de Paris-Belleville. Il a fondé Pâlabres architectes avec Pascal Brunet, société qui intervient sur des projets à forte vocation environnementale (le bois, le confort, la performance thermique), sociale (logements pour populations précaires) ou expérimentale (terre crue).

### LA FRICHE LA BELLE DE MAI

Née de l'ancienne usine de la Seita, aujourd'hui lieu de création et d'innovation, La Friche la Belle de Mai est à la fois un espace de travail pour ses 70 structures résidentes (400 artistes et producteurs qui y travaillent quotidiennement) et un lieu de diffusion (600 propositions artistiques publiques par an, de l'atelier jeune public aux plus grands festivals).



### PAUL CITRON – PLATEAU URBAIN

Coopérative d'urbanisme temporaire, Plateau Urbain propose la mise à disposition d'espaces vacants pour des acteurs culturels, associatifs, et de l'économie sociale et solidaire. Plateau Urbain intervient notamment sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul à Paris en tant que co-gestionnaire du projet d'occupation temporaire les Grands Voisins.

On peut simplement regretter que ces dispositions, touchant à des aspects techniques, soient inscrites au seul Code de la construction, excluant de fait tout ce qui ne relève pas de la construction neuve. Une inscription au Code de l'Urbanisme de dispositions équivalentes, permettant d'intervenir de manière simplifiée sur le patrimoine bâti existant, pourrait ouvrir beaucoup plus aisément la voie à quantité d'usages innovants, notamment au sein de locaux vacants, ce que le carcan normatif complique pour l'heure fortement.

### 3 L'architecte est-il en train de perdre sa marge de manœuvre? Peut-on transformer un cadre de plus en plus restrictif en outil?

**ALBERT HASSAN:** J'ai été d'abord polytechnicien avant de devenir architecte. J'ai travaillé en bureau d'études pendant plus de sept ans, en suivant les études d'architecture et je continue d'exercer ces deux métiers au sein de Pâlabres architectes. Je suis habitué à manipuler la norme et même à en faire un métier. Il faut faire attention à distinguer norme, loi, règlement et pratique ou encore référentiel qualité et environnement. Tout cela, on ne l'apprend pas en école et beaucoup d'architectes l'ignorent. La loi permet beaucoup de choses, les normes n'empêchent pas tant.

Je pense qu'il y a un défaut de formation des ingénieurs qui manquent de prise sur le tangible: ils rendent possible ce que d'autres imaginent mais créent peu, c'est pourquoi j'ai été attiré par l'architecture. Mais pendant ses études, on dessine seul, sans ou avec peu de contraintes et surtout sans savoir que d'autres existent. On dit souvent que l'architecte est le chef d'orchestre du processus de construction, mais c'est un chef d'orchestre qui a tout appris sans entendre aucun instrument qui le compose!

La loi sur l'architecture a 40 ans. Le métier d'architecte a considérablement évolué et doit s'adapter à l'explosion des normes et des interlocuteurs qui les maîtrisent. Certains d'entre eux devraient être issus des études d'architecture, comme le pratiquent certaines agences, qui englobent le pilotage (OPC), l'ingénierie, l'expertise environnementale. C'est une pratique commune dans les pays anglo-saxons, cela fait partie de l'apprentissage de l'architecture en Espagne. La maîtrise d'ouvrage, le montage de projet, pourraient être enseignés de manière plus courante.

Le cadre est certes de plus en plus restrictif, car les lois et normes ne se parlent pas et s'ajoutent les unes aux autres. Nous devons les apprivoiser, avec l'aide de spécialistes chaque fois que nécessaire, comme le chef d'orchestre qui sait globalement ce que fait chaque instrument sans nécessairement savoir en jouer.

### 4 Une loi a toujours une portée symbolique. Quelle est la part du symbolique et quelle est la part concrète de cette loi, à vos yeux?

**FLORENT CHIAPPERO:** Pour nous, les décrets d'application votés à ce jour ne semblent pas concerner directement notre pratique. Nous ne pensons pas pouvoir les opposer aujourd'hui dans les actions que nous menons. En revanche, la loi promulguée peut être vue comme l'ouverture d'une brèche, l'occasion de porter un regard nouveau sur les possibilités de la création architecturale. Et peut-être repenser une fois de plus le rôle de l'architecte, non simplement dans le processus de projet, mais bien dans les formes de sociétés à repenser, qui se construisent un peu partout et dans lesquelles l'architecte devrait prendre place.

**JULIE BENOIT:** C'est un signal que l'on peut interpréter de beaucoup de manières. Chacun peut y trouver son compte: alléger le corpus normatif qui encadre le bâtiment; répondre aux enjeux de rarefaction de matières et de limitation d'expansion des villes et de leurs déchetteries par le réemploi; proposer un contrepoids aux assurances et instaurer de nouveaux liens de confiance entre acteurs... Après, peu de choses sont dites sur le processus de cocreation du projet. L'architecture est encore considérée comme un «produit fini».

Mais on ne peut plus construire comme avant. On doit pouvoir prescrire du «hors-norme» sans être hors de l'architecture. Il faut sans doute créer une nouvelle branche dans la profession, celle des utilisateurs de non-standards, avec des représentants, capables de dialogue social, technique, culturel avec l'Etat et ses différents organes. Je pense que cela relève de la loi.

Un autre point positif: les architectes s'intéressent aujourd'hui à ce que dit la loi, c'est une très belle chose. Cela en fait un outil de dialogue puissant avec les maîtres d'ouvrage et les bureaux de contrôle, qui ne peuvent plus être simplement une chambre d'enregistrement d'avis favorables ou non favorables aux systèmes techniques proposés.

### JULIE BENOIT ET PAUL CHANTEREAU - BELLASTOCK

Bellastock est une association d'architecture expérimentale, œuvrant pour la valorisation des lieux et de leurs ressources. Travaillant sur des problématiques liées aux cycles de la matière et au réemploi, l'association engage la volonté de partager ses savoir-faire avec le grand public. Elle initie ainsi des projets innovants, écologiques et solidaires, et propose des alternatives à l'acte traditionnel de construire; elle organise la matière, préfigure les transformations territoriales.



**ALBERT HASSAN:** Quand je lis le décret et l'extrême complexité du processus de validation des dérogations, qui implique la création d'un organisme analysant les projets, émanant conjointement des ministères chargés de l'architecture et de la construction, en plus de la participation au projet de personnalités qualifiées, on sent qu'on n'est pas au bout de nos peines! En revanche, autant la part concrète est un peu lointaine, autant la part symbolique me semble importante. L'article 88 fait partie d'une loi de l'Etat, signée par toutes les personnalités majeures du gouvernement précédent. Le décret a été signé par la ministre de la culture et celle du logement. De nombreuses conférences, tables rondes, etc. ont été organisées à ce sujet.

L'objet du décret est l'expérimentation et la dérogation à des règles existantes, dans des objectifs – certes lointains – de simplification. Ça peut être l'amorce de cette simplification des textes, de leur création dans un échange entre les organismes et ministères agissant sur le bâti, de leur évolution dans un langage commun entre sécurité, accessibilité, thermique, acoustique... Les réglementations sont rodées, reste à les faire parler ensemble.

Pour la question de l'expérimentation du permis de faire tel que je l'entends, bien que les textes ne s'y réfèrent pas explicitement, un premier pas a également été franchi.

**5 Déroger à la règle pourrait aussi intéresser des grands groupes soucieux d'augmenter leur marges en contournant des normes. Comment faire la part des choses entre l'aspect expérimental, j'aimerais dire éthique, du permis de faire, et son usage potentiellement libéral?**

**FLORENT CHIAPPERO:** Ne nous trompons pas. Les «grands groupes soucieux d'augmenter leurs marges» se sont toujours débrouillés pour comprendre les règles et les assimiler à leur profit, contrairement peut-être aux artisans. Une fois encore, peu importe le secteur d'activité, et le monde du bâtiment n'échappe donc pas à cette logique. La question de l'éthique que vous soulevez doit toujours être un questionnement réflexif de l'architecte: pour qui travaille-t-on? A qui vend-on sa force de travail, ses compétences, ses savoir-faire? Car si la création

architecturale veut pouvoir se dire d'intérêt public, elle ne peut faire abstraction des jeux de pouvoir et de domination qu'elle peut favoriser. Alors, de la même manière que nous ne souhaitons pas collaborer avec des municipalités xénophobes ou des industriels de l'agro-alimentaire, nous faisons des choix en cohérence avec un projet politique soutenable, ouvert et inclusif.

**JULIEN BELLER:** Je crois que c'est évidemment tout l'enjeu de la réussite ou de la non-réussite de cet article de loi. Va-t-il favoriser les bonnes pratiques ou permettre à ceux qui savent s'infiltrer au mieux de s'infiltrer pour faire moins bien?

Il y a un risque que l'on produise du logement de moins bonne qualité et que certains intermédiaires augmentent leur marge. Il faut donc absolument regarder à la loupe tous les projets qui vont être faits, non pas uniquement avec des techniciens mais en s'entourant de spécialistes dans tous les domaines, l'environnement, la société, la culture, les techniques constructives, qui vont se pencher sur la pertinence de la réponse. Il faut ouvrir le champ pour prendre les bonnes décisions et ne pas être au service des techniciens, des financiers ou encore de la technocratie.

Il faut mettre en place une procédure qui permette d'établir des garde-fous tout en favorisant un mouvement libéral afin que le plus grand nombre d'acteurs, dans leur diversité, puisse s'approprier ce permis de faire. Avec une variété d'objectifs différents pour avoir un maximum de développement de projets, et permettre des tentatives de réponses à tous ces maux qui nous traversent: pour faire de l'accueil, du logement, de l'éducation, de la ville simplement. Nous devons retrouver le plaisir de construire ensemble, avec tous les partenaires engagés dans la même dynamique. De la même manière, je pense que le politique a un rôle important pour accompagner ces nouveaux projets qui doivent voir le jour. C'est l'occasion de les intégrer à un mouvement général et de faire émerger une ville ajustée.

**PIER SCHNEIDER:** Comme dans beaucoup de processus expérimentaux, il va y avoir une certaine récupération. Aujourd'hui, le permis de faire est assez limité quant à qui peut en faire usage. Il s'adresse essentiellement à la maîtrise d'ouvrage publique. Mais si la chose en vient à se généraliser, des dérives seront aussi possibles. C'est à double tranchant.

**6** Le **CENTRE POUR MIGRANTS de la porte de la Chapelle à Paris** marque une nouvelle étape dans l'intégration d'une démarche architecturale alternative dans une approche institutionnelle. Doit-on s'en méfier ou s'en réjouir ?

**JULIEN BELLER:** Moi je m'en réjouis car l'institution a pris conscience de la nécessité de répondre à une problématique, à savoir celle de ceux qui arrivent à Paris et qui demandent refuge, mais qui, avant d'être accueillis, s'agglutinent sur notre trottoir. L'Etat n'a pas su y répondre à temps, la Ville de Paris a pris ses responsabilités, décidant de mettre en œuvre ce dispositif de premier accueil, dans un contexte compliqué: très peu de foncier disponible à Paris, une situation économique difficile, une hésitation de tous les Français sur l'accueil ou le non accueil des migrants. Pour lever ces contraintes, nous avons été obligés de mettre en place des dispositifs alternatifs, une forme architecturale atypique, une occupation temporaire sur le site (18 mois), une conception et une réalisation du projet en moins de trois mois et un projet d'ampleur qui répond à l'échelle du problème.

Ces éléments contextuels nous ont permis de mettre le pied dans la porte pour construire une ville plus flexible et plus accueillante. Nous avons dû mettre en place une convention d'occupation temporaire, déroger aux règles urbaines qui s'appliquent sur la zone, déroger à certaines règles concernant les établissements recevant du public. Tout cela a été possible grâce à la discussion et la négociation avec chacun des partenaires. Nous avons dû faire preuve d'intelligence collective et d'agilité, qu'il s'agisse de la Préfecture de police, de la Ville de Paris, d'Emmaüs Solidarité (gestionnaire du site), de notre équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises.

J'espère que le dispositif de premier accueil fera des petits pour développer une utilisation temporaire de la ville, pour répondre à l'urgence de certaines situations en matière d'hébergement, de travail, de loisirs, de vivre ensemble ou plus simplement trouver des espaces de liberté.

**7** Le permis de faire a-t-il vocation à devenir l'esprit d'une époque ou doit-il rester plutôt un outil très technique pour professionnels avertis ?

**JULIEN BELLER:** Le permis de faire doit accompagner les besoins de notre époque, pour répondre aux enjeux de notre

société. Bon nombre de dispositifs doivent permettre à notre génération d'établir les changements indispensables. Le permis de faire y participera, il n'est bien sûr pas suffisant. L'outil législatif doit avancer, notamment en terme d'occupation temporaire. Les outils techniques, administratifs et collaboratifs doivent se développer, qu'il s'agisse de démarches institutionnelles ou portées par la société civile. Le cadre législatif et le cadre économique doivent nous permettre de faire mieux. L'enjeu des premiers permis de faire sera d'ouvrir la voie à de nouveaux possibles.

**PIER SCHNEIDER:** On ne peut que se réjouir de l'arrivée d'une telle loi qui va contribuer à déverrouiller le cadre d'exercice de l'architecture, de plus en plus guidé par des normes de toute sorte.

Mais pour cela il faut attendre pour voir quelle tournure ça va prendre, car on pourrait avoir affaire à un dispositif aussi lourd que ce qu'il prétend faciliter.

Ensuite se pose la question du bilan de ces expériences vertueuses. Ont-elles vocation à durer, à être reconduites, ou à disparaître dans l'indifférence la plus totale ?

Prenons le **PAVILLON CIRCULAIRE**, place de l'Hôtel de Ville. Une fois les beaux discours passés, il est parti à la benne. Tout ce travail sur le réemploi pour finir dans une benne. Le restaurant éphémère sur l'île Seguin, c'est la même histoire. On a été mis en avant, soutenus notamment pour notre capacité à construire assez rapidement. De notre côté, nous avons été attentifs à altérer et modifier le moins possible les matériaux que nous utilisons, pour faciliter leur réemploi. Nous avons voulu faire un démontage intelligent, et finalement seule l'ossature en échafaudage a été récupérée, ce qui est dommage.

Nos commanditaires étaient très sensibles à la forte recyclabilité potentielle de notre projet, c'est d'ailleurs certainement ce qui nous a permis de gagner, mais après les beaux discours lors de l'inauguration et ses quatre années d'exploitation, il s'est avéré bien plus difficile, voire impossible, de porter le projet dans l'esprit qui était le sien, celui d'un démantèlement optimal et intelligent.

Il y a donc un problème avec le réemploi: l'homologation. Un matériau démonté, même s'il garde fondamentalement ses qualités, n'est plus certifié. Le matériau est dévalué à partir du moment où il est recyclé. Il perd ses classifications originelles. Il faudrait pouvoir ré-analyser les matériaux pour les ré-homologuer. Ce qu'on vend

## CENTRE D'ACCUEIL POUR MIGRANTS

Le centre d'accueil pour migrants de la porte de la Chapelle est un lieu d'hébergement aménagé dans une halle de 10 000 m<sup>2</sup> sur deux étages. La partie la plus manifeste de l'ensemble est une structure gonflable d'accueil réalisée par Hans-Walter Müller.



## PAVILLON CIRCULAIRE

Le pavillon circulaire, conçu par le collectif Encore Heureux architectes, était construit en matériaux de réemploi et mettait en pratique les principes de l'économie circulaire. Une fois sa mission accomplie, il fut détruit.



aujourd'hui, c'est moins le matériaux que son certificat de conformité. Cela reste à réinventer pour les matériaux recyclés.

**JULIE BENOIT:** Le permis de faire est autant une philosophie qu'un outil technique: l'architecture n'est pas qu'un débat entre experts mais doit assumer aussi sa technicité! C'est l'expression construite de notre société. L'architecture doit se faire non pas derrière des palissades de chantiers mais en étant à la portée de tous. Le projet doit être influencé tout au long de sa vie par l'action collective. Pour cela, il faut être flexible dans la méthodologie, en mettant le chantier au cœur de la conception, en testant, au risque de se tromper, au risque de ne pas valider techniquement après coup l'expérimentation comme un composant d'architecture.

Le permis de faire est une posture citoyenne, mais pour autant il ne doit pas chercher à professionnaliser l'utilisateur ou l'habitant – ni l'infantiliser dans des ateliers de concertation formatés. Il doit par contre rendre lisibles et ouvrir au débat les démarches de projets interprofessionnelles, avec des artisans, des chercheurs, des architectes, des artistes, des étudiants... Et dans le même temps, le permis de faire doit permettre de repenser l'école et l'apprentissage de l'architecture, en créant des projets «hors-chambres», avec une maîtrise d'œuvre universitaire et/ou associative reconnue, qui tisse une passerelle enfin solide entre les praticiens, les architectes et les chercheurs.

Il doit nous permettre, en tant qu'experts par ce qu'on fait, de continuer notre quête exploratoire sur le rôle de l'utilisateur dans la fabrique de la ville et du bâti. L'utilisateur a sa spécialité, «user» et «utiliser» les lieux. Le permis de faire doit pouvoir lui restituer sa place dans un dialogue constructif avec l'Administration de sa collectivité; afin d'assurer une cohérence entre besoin, programme, commande, projet, usage.

Ce sera le reflet d'une époque si on permet de recourir à des permis de faire, en remplaçant les dossiers complexes de permis de construire par des évaluations in situ et in vivo des propositions des architectes et urbanistes. C'est-à-dire en profitant des temps longs de chantier, d'évolution administrative des statuts des fonciers vacants pour mettre en œuvre des démonstrateurs in situ et in vivo de nouveaux lieux, programmes systèmes constructifs possibles. Le permis de faire aura cet intérêt d'évaluer un projet par le

citoyen non pas uniquement sur sa conception, mais aussi sur son chantier et sur son exploitation, sa gouvernance, son usage.

Soyons généreux avec le permis de faire, en lui allouant un véritable budget, pour accélérer la mise en place de ces démonstrateurs, où l'architecte vit le lieu délaissé et en chantier parce qu'il l'habite et y génère une activité collective. Il peut y avoir de nombreux types de démonstrateurs. Des centres (très) techniques qui mettent l'accent sur les filières d'emploi local et les systèmes de réemploi de matériaux dans le bâtiment, comme **ACTLAB**. Des lieux mobiles et éphémères qui sont des villages d'artisans au milieu d'une ZAC comme **MOBILAB**. Des points de rassemblement et de carrières de béton dans un quartier en renouvellement urbain, comme la **FABRIQUE DU CLOS**.

**8** **Le réemploi des matériaux de construction sur des plateformes numériques, à l'image de ce que font Rotor en Belgique ou Superuse aux Pays-Bas, s'organise un peu partout en Europe.**

**Quel est l'avenir de cette pratique en France et comment la rendre compatible avec l'hyper normativité qui prescrit une traçabilité et un chiffrage (parfois abusif) des performances de certains composants? Pour dire les choses plus simplement, comment faire pour homologuer l'usé?**

**JULIE BENOIT:** Pour homologuer l'usé, la question centrale, c'est l'enjeu de conserver la matière, et notre clef d'entrée, c'est le diagnostic. Nous sommes dans une démarche volontairement opérationnelle, technique, pour de la maîtrise d'œuvre. Le diagnostic peut être urbain (installer une permanence sur site dans une volonté de mettre en place un urbanisme transitoire) ou architectural (analyser un gisement en fonction d'un projet et inversement). Nous restons dans une dynamique d'économie circulaire, avec la mise en lumière de la logistique que l'idée présuppose, pour redonner une place centrale au chantier dans la construction.

Pour homologuer l'usé, il faut aussi travailler avec l'ensemble de l'écosystème d'acteurs, très en amont, dans un lien de confiance fort avec les filières qui seront mobilisées. C'est une démarche inclusive qui ouvre nécessairement des zones de permisivité dans le mode opératoire du projet pour passer de la programmation de la

### ACTLAB

Actlab est le laboratoire manifeste du réemploi initié par Bellastock, situé au cœur de la ZAC du futur écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis (Plaine Commune). Il a accompagné les chantiers de déconstruction des entrepôts du Printemps et préfigure le futur écoquartier fluvial en expérimentant in situ des prototypes d'aménagement à partir de matériaux réemployés, issus de chantiers du territoire de Plaine Commune. Le laboratoire ouvre ses portes aux habitants, aux usagers, aux professionnels de l'aménagement et aux artistes, curieux d'appréhender autrement la fabrique de la ville, sans «trou noir» dans l'espace urbain.

### MOBILAB

Le Mobilab est un projet initié par Bellastock sur la friche Miko à Bobigny depuis 2015 en collaboration avec Est Ensemble et le CDT93.

### LA FABRIQUE DU CLOS

A l'initiative de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), Bellastock travaille sur la transformation du quartier du Clos Saint-Lazare à Stains. Plus précisément, Bellastock a pour mission de suivre les démolitions de plusieurs tours d'immeubles et apporte son expertise pour réemployer la matière en proposant l'aménagement d'un lieu de vie dans l'espace public.

Sur cet espace, la Fabrique du Clos, plusieurs prototypes sont construits à partir de matériaux réutilisés pour créer une continuité entre le passé et le futur de ce quartier. L'objectif principal est de tisser du lien social entre les habitants et les structures locales (écoles, association de quartier, régie de quartier) au sein même de ce nouveau lieu de vie.



commande à la production de la commande.

Notre programme de recherche REPAR, financé par l'Ademe, nous permet de détailler toutes les étapes et variables des filières de réemploi. Nous regardons autant les impacts sur les études de maîtrise d'œuvre que sur la mécanique opérationnelle des chantiers. La question technique (traçabilité de la matière, évaluation technique et économique...) n'est pas le verrou principal si tout est anticipé correctement. C'est pourquoi nous avons systématisé dans nos démarches un outil développé avec l'Ademe pour le compte de collectivités territoriales et de grands groupes de maîtrise d'ouvrage: le diagnostic ressource.

Pour ce diagnostic ressource, nous travaillons dans une logique de surmesure, au chevet de chaque démolition et en synergie avec chaque programme de construction à venir. Nous utilisons autant des outils du diagnostic déchets (métrés, tonnages, filière de valorisation), que du diagnostic patrimoine (compréhension des usages des lieux, des systèmes constructifs, ...). Nous observons des matériaux en fin de vie et les orientons vers de nouveaux domaines d'emploi, pour les intégrer dans de futurs projets d'architecture.

Nous renseignons des fiches catalogue génériques, pour reproduire l'expérience, peu importe le projet et peu importe le gisement. En considérant l'ensemble des contraintes techniques, environnementales et économiques du projet, en intégrant l'ensemble du contexte normatif français, des informations d'archives, nous caractérisons des matériaux désuets pour les envisager comme de nouveaux produits de construction, quel que soit le projet ou le gisement.

Le permis de faire, c'est songer à la vie d'un bâtiment qui doit exister dès les premières lignes de conception. C'est penser ensuite l'allongement de vie des matériaux, avec le réemploi et la fin de vie de ce qui est éphémère. Et au final, si l'on pense au cycle de vie, construire mieux c'est sans doute construire plus simple. Sans multiplier les composants multicouches que l'on ne saurait retraiter. Sans multiplier les espaces que l'on pourrait mutualiser dans un souci d'optimiser la fonctionnalité du bâtiment. Bref, en consommant plus de réflexion, et d'expérimentation, pour moins de matériaux effectifs.

Ascenseurs  
Escaliers mécaniques





Avec KONE à destination

Nous sommes l'un des plus grands fabricants d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques dans le monde. À ce titre, nous déplaçons les personnes avec des solutions innovantes.

Nous revendiquons des techniques de pointe, une excellente efficacité énergétique et une sécurité maximale.

[www.kone.ch](http://www.kone.ch)  
Dedicated to People Flow®

**espazium** 

Der Verlag für Baukultur  
Les éditions pour la culture du bâti  
Edizioni per la cultura della costruzione

Nous créons un espace de réflexion  
pour la culture du bâti.

TEC21

TRACÉS

archi

[espazium.ch](http://espazium.ch)

## Marcher dans le rêve d'un autre

*Biennale d'Architecture d'Orléans au Frac Centre-Val de Loire*

Depuis 1991, le Frac Centre-Val de Loire s'affirme, au travers de sa collection, comme un lieu dédié aux rapports entre l'art et l'architecture dans leur dimension expérimentale. Le travail d'enrichissement de la collection, tant rétrospectif que prospectif, a permis de réunir un patrimoine unique, un corpus d'œuvres et de projets qui rendent compte de 60 années d'innovation. Forte de cet héritage, la première édition de la Biennale d'Architecture d'Orléans présente les regards croisés de plus de 50 architectes et artistes contemporains sur nos manières de construire un monde commun, un monde des proximités. Il s'agit de les questionner sur leur manière d'aller marcher dans nos rêves et nos peurs pour revenir et conter notre histoire.

La fin du projet moderne de « construction du monde » a laissé place à une époque qui invalide tous les modèles normatifs et les visions unificatrices. Dans un régime de proximités où ne

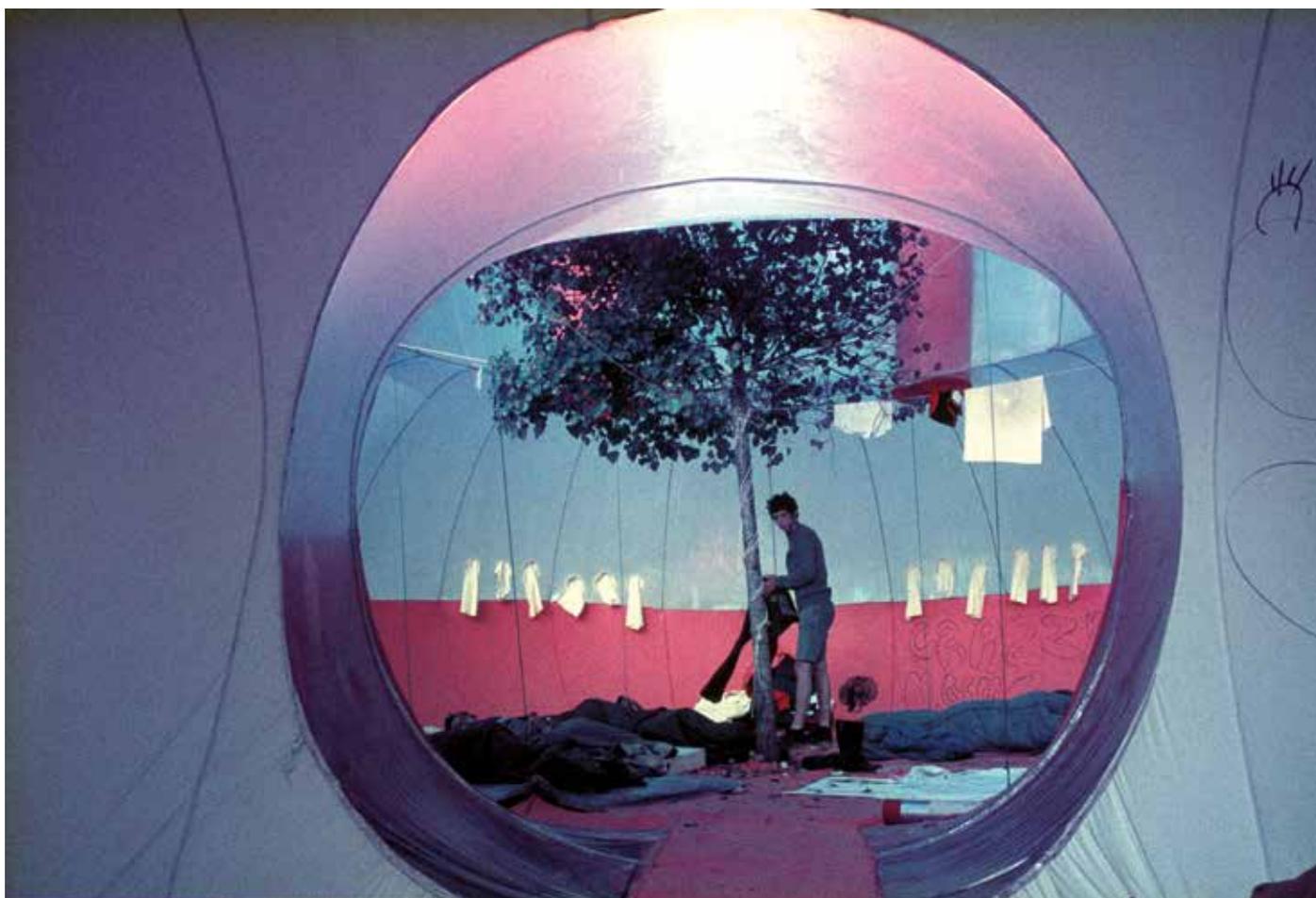
persiste aucun site, mais où toute localité – parfaitement connectée et visible – s'inscrit instantanément et sans filtre dans une globalité, est-il possible d'élaborer des récits communs, de construire un nouveau régime des proximités? Comment faire que l'architecture, sans obéir à l'instantané, ne soit plus pour nous mettre « à l'abri du monde », mais nous transporter à l'abri dans le monde, dans son incertitude et sa fragilité?

La question de l'architecture n'est pas seulement celle des formalismes ou encore celle des performances techniques. Elle est plus largement celle du « faire monde ».

L'architecture a en effet toutes les raisons de tenir compte de l'état du monde, puisqu'elle participe à sa configuration: le monde humain est bâti pour l'habiter. Mais croire que la forme et son design puissent résoudre nos problématiques d'habiter le monde serait rêver des solutions miracles. Ne faut-il pas se rendre enfin à l'évidence qu'il n'y a

point d'architecture sans son monde? La rupture épistémologique engagée par les architectes depuis les années 1960 n'implique pas uniquement la manière de regarder l'avenir et de penser l'habitat de demain. Elle astreint également à relire notre passé et notre présent en interrogeant le rôle tenu par le modèle architectural classique dans la définition occidentale de ce qui fait monde et de ce qui en dessine les marges. Et c'est précisément le défi de l'architecture qui, plus que jamais, devient la discipline des cohabitations: du réel / fiction, des migrations / sédentarités, des effacements de frontières / soulèvements des murs.

Pour sa première édition, le parcours de la Biennale d'Architecture d'Orléans distingue trois chemins pour atteindre l'architecture: les migrations comme seul destin, l'architecture définie comme ritournelle permanente entre fiction et réalité, et le rêve comme mode opératoire pour aller, au-delà de la catastrophe, à la rencontre de l'autre. C'est à travers



José Miguel de Prada Poole, Instant City (ICSID), Valladolid, Espagne, 1971, photographie numérique (Courtesy José Miguel de Prada Poole)

ce triptyque que nous nous sommes adressés aux architectes invités. Nous les avons sollicités – pour des productions nouvelles ou pour présenter leurs travaux de recherche les plus récents – afin de discuter de «l'autre de leur architecture» et de considérer le rêve comme le point de convergence pour l'utopie, l'expérimentation, la prospective et la mémoire. Nous avons perçu combien les échanges continus entre l'ensemble de ces paradigmes donnent naissance chez eux à un art de la synthèse que les différentes expositions de cette Biennale cherchent à mettre au jour. Ainsi, nous explorons une nouvelle prospective, un champ des expérimentations et de l'innovation pour faire exister une architecture des situations non statique et non dominante et échapper, nous l'espérons, à la «chiourme architecturale<sup>1</sup>».

Les biennales et triennales se multiplient à travers le monde, chacune tente d'être la nouvelle synthèse des scènes dites internationales ou répond à une thématique. La Biennale d'Architecture d'Orléans conduite par le Frac Centre-Val de Loire est une «biennale de collection», construite comme une rencontre des mémoires: les mémoires constituées, celles des œuvres de la collection, et les mémoires à venir, celles des architectes invités.

La mémoire de la collection du Frac Centre-Val de Loire est sollicitée pour être rediscutée, en voir l'actualité, redéfinir les typologies et certainement réécrire le récit.

Les œuvres produites par les architectes invités sont, parfois, le résultat d'un dialogue engagé avec des œuvres de la collection. D'autres fois, des espaces de tensions narratives – entre œuvres contemporaines et œuvres anciennes – rythment le parcours. Ce rhizome, constitué de dialogues et de tensions, forme le parcours de l'exposition qui se déploie dans les différents lieux de la Biennale: Médiathèque d'Orléans, les Turbulences, la Collégiale Saint-Pierre le Puellier, les Vinaigreries Dessaux, le Théâtre d'Orléans et la rue Jeanne-d'Arc. Et à l'échelle de la région: les Tanneries (Centre d'art contemporain) à Amilly, Galerie la Box-ENSA à Bourges, Transpalette (Centre d'art contemporain) à Bourges. Le «réel» – l'urbanisme, les rues, les murs, les bruits, les odeurs – devient ainsi partie prenante de la narration globale.

La discussion ainsi mise en place entre «anciens et modernes» est articulée par deux monographies dédiées l'une à un artiste historique de la collection, Guy Rottier, l'autre à un architecte contemporain, Patrick Bouchain. Celle consacrée à Guy Rottier permet de découvrir l'œuvre de cet architecte et d'activer à nouveau l'absurde, la radicalité, la transgression, mais aussi une tendresse subversive comme moteur de l'innovation en architecture et en urbanisme. L'autre sera consacrée à l'architecte Patrick Bouchain, invité d'honneur de cette première édition.

La Biennale est aussi l'endroit où discuter de la mémoire des territoires absents de la collection. D'une part, c'est le cas d'un dialogue que nous engageons avec l'œuvre de Demas Nwoko, et de la conférence qui lui est consacrée. D'autre part, la scène architecturale expérimentale espagnole, des années 1960 et de la jeune génération d'architectes, est à l'honneur rue Jeanne-d'Arc à Orléans. Par cet acte, la Biennale inaugure un mode d'exposition qui prend place non pas dans un espace public mais dans sa tradition. 22 drapeaux conçus par les architectes prennent place à l'endroit où cette ville célèbre par une tradition du pavoiement ses fêtes populaires – les fêtes de la Loire et les fêtes de Jeanne d'Arc.

Par ailleurs, l'implication des écoles d'architecture permet de créer les conditions d'une Biennale pensée comme une plate-forme de recherche. Avec l'ENSA de Nantes, un workshop intitulé *S'inviter dans les impasses* mène une réflexion autour des Vinaigreries Dessaux et de leur possible réactivation, réhabilitation, habilitation. Le symposium *News from research: cartographie de la recherche en architecture* réunit les écoles d'architecture à travers le monde pour poser les fondements d'un programme de recherche en architecture expérimentale que le Frac Centre-Val de Loire inaugurera à l'occasion de cette première édition sous l'intitulé *Monde vulnérable*.

On l'aura compris, la Biennale traverse les territoires, de la région et de la ville, tout en traversant les rêves et les altérités des architectes et artistes. Comme une architecture, elle est un dispositif de ritournelle entre fiction et réalité. Elle se veut un lieu pour voir et rencontrer les œuvres, mais également un espace de dialogue et d'échanges. Finalement, cette première édition de la Biennale

d'Architecture d'Orléans est sous-tendue par l'espoir que le visiteur soit traduit lui-même en œuvres lorsqu'il passera dans les différents espaces et lieux investis par cet événement<sup>2</sup>.

*Abdelkader Damani & Luca Galofaro, commissaires de la Biennale d'Architecture d'Orléans.*

*Abdelkader Damani est directeur du Frac Centre-Val de Loire.*

*Luca Galofaro est architecte et professeur. Fondateur des agences laN+ (1997-2015), et LGSMA (2016). Il a remporté la médaille d'or de l'architecture italienne en 2006, a été nommé pour le prix Iakov Chernikov en 2011, et a été finaliste de l'Agha Kahn Award en 2011.*

1 «(...) pour étrange que cela puisse sembler quand il s'agit d'une créature aussi élégante que l'être humain, une voie s'ouvre – indiquée par les peintres – vers la monstruosité bestiale; comme s'il n'était pas d'autre chance d'échapper à la chiourme architecturale.» Georges Bataille, *Dictionnaire critique: architecture*, 1929.

2 «Il faudrait que nous soyons traduits nous-mêmes en pierres et en plantes, pour nous promener en nous-mêmes, quand nous passerions dans ces galeries et ces jardins». Friedrich Nietzsche, *Le Gai Savoir: Architecture pour ceux qui cherchent la connaissance*, Le Livre de Poche, 1993.

## Le pisé sous la loupe

Sous la supervision de Roger Boltshauser, des étudiants en architecture de l'École polytechnique fédérale (EPFL) réalisent un pavillon en pisé au Sitterwerk, à St-Gall. Les archives matérielles du centre d'art sont à l'origine d'une riche exposition consacrée à ce matériau.

Voici 15 ans que l'architecte Roger Boltshauser voue sa pratique architecturale au pisé: cela a commencé par les petites constructions du Sihlhölzli (2002), suivies par la maison Rauch, à Schlins (2008), conçue pour et avec Martin Rauch, pionnier du matériau dans le Vorarlberg, puis de son propre bureau à Zurich (2010) et du pavillon scolaire Allenmoos (2012) (lire l'article en allemand de nos collègues de *TEC21* «Lehm zum Tragen bringen»). Le pisé est également le fil conducteur du projet Ozeanium, qui doit être réalisé d'ici 2019 à Bâle (lire l'article en allemand de nos collègues de *TEC21* «Neubau Ozeanium Zoo Basel»). Le bureau Boltshauser a ainsi accumulé une large expérience dans ce mode de construction oublié.

En tant que professeur invité à l'EPFL depuis 2016, Roger Boltshauser a aussi mené des recherches sur ce matériau. Avec ses étudiants, il a approfondi les origines et l'histoire de la construction en pisé, autrefois largement répandue, et les projets de l'Atelier Boltshauser ont exploré les possibilités du matériau. Lors du semestre d'été 2017, les étudiants ont ainsi planché sur un pavillon d'artiste pour le Sitterwerk de St-Gall. Parmi les différentes propositions, celle des étudiants Yannick Classens et Mattia Pretolani a été désignée comme la meilleure – elle devrait voir le jour dans le périmètre du Sitterwerk dans les années à venir.

A partir des données rassemblées, la chaire a monté une exposition très documentée dédiée au pisé. Après une première halte printanière à l'EPFL sous le titre *Rammed Earth – The Tradition of Pisé*, elle est maintenant visible au Sitterwerk jusqu'au 15 octobre sous l'intitulé *Pisé – von Lyon bis St. Gallen*. Elle y est complétée par les projets de pavillon conçus par les étudiants, ainsi que des exemples historiques existant à St-Gall et en Thurgovie, qui témoignent d'une relation intéressante entre les anciens hauts lieux du textile qu'étaient Lyon et la Suisse orientale.

A Lyon, la construction en pisé était très répandue et, aujourd'hui encore, quelque 40% des bâtiments ruraux de la région Rhône-Alpes sont constitués de ce matériau. C'est par le truchement



1



2



3

du commerce de lin que ce mode de construction a pénétré en Suisse dès le 17<sup>e</sup> siècle, si bien que l'on trouve encore un nombre étonnant de bâtisses en pisé en Suisse orientale. Pour l'exposition de St-Gall, l'Atelier Boltshauser a relevé les plans de ces maisons et en a fait la description, tandis que le photographe Philip Heckhausen les documentait dans de sobres tableaux.

Les photos mettent en évidence les analogies et les différences entre les deux traditions bâties: alors qu'à Lyon les maisons en pisé s'insèrent aussi dans le tissu urbain, en Suisse orientale, on les trouve le plus souvent sous forme de constructions isolées. Et tandis qu'en France elles sont reconnaissables comme telles de l'extérieur, leurs pendants helvétiques sont le plus souvent crépies. De plus, les maîtres d'œuvre français semblaient davantage confiants quant aux capacités porteuses de leurs réalisations: l'exposition montre des habitations citadines comptant jusqu'à cinq étages, là où leurs homologues suisses se limitent à deux ou trois.

Les recherches historiques de l'Atelier Boltshauser livrent des résultats surprenants, car nombre de ces constructions ont traversé les siècles sans dommages. Elles sont la preuve de la durabilité des maisons en pisé et plaident pour un bâti on ne peut plus écologique. Comme le matériau de construction est en principe issu directement de l'excavation des fondations, les transports sont réduits au minimum et la démolition ne pose pas davantage de problèmes: une fois

la toiture enlevée, les murs exposés à la pluie redeviennent de la terre. Parfaitement compatibles avec l'impératif de recyclage permanent, ces caractéristiques font du vieux mode de construction un concept d'avenir. Le principe d'éthique environnementale «du berceau au berceau» n'est guère mieux incarné par un autre matériau que le pisé.

Mais avant d'envisager son application à grande échelle, quelques questions fondamentales doivent encore être résolues. Notamment la sécurité sismique, qui est le talon d'Achille d'un matériau non armé, qui est usuellement stabilisé par des ancrages circulaires dans le plancher. Or, les étudiants de Roger Boltshauser se sont aussi penchés sur ce problème.

Yannick Classens et Mattia Pretolani ont converti cette limitation en principe de conception: à l'instar du pavillon en lames de bois de Peter Zumthor pour l'Expo de Hannover, des tirants enserrent les plaques de pisé, assurant ainsi le bâti contre les oscillations verticales. On saura bientôt si ce procédé répond aux exigences statiques: lors d'un atelier d'été, les étudiants érigeront une maquette de l'édifice à l'échelle 1:1.

*Marko Sauer*



#### PISÉ – VON LYON NACH ST. GALLEN

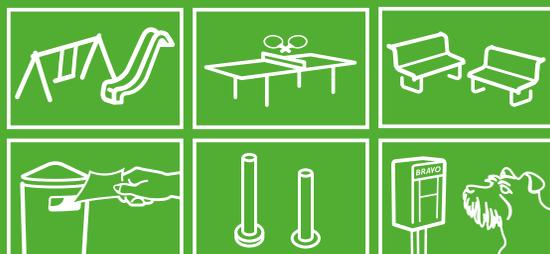
Jusqu'au 15 octobre.

Sitterwerk, St-Gall, [www.sitterwerk.ch](http://www.sitterwerk.ch)

- 1 En guise de démonstration, les étudiants ont réalisé un coffrage en terre crue selon les indications données par l'architecte du 18<sup>e</sup> siècle François Cointeraux dans son manuel sur la construction en terre.
- 2 Des échantillons de limon, argile, terre crue complètent l'exposition.
- 3 Image du pavillon qui sera érigé sur le périmètre.
- 4 Les étudiants ont simulé la construction du pavillon sur une maquette grandeur nature. La rainure entre les parois de pisé accueille une tige filetée qui enserme le bâti et le protège contre les séismes.

(Les photos illustrant cet article sont de Marko Sauer)

## Places de Jeux & Mobilier Urbain



**GTSM\_Macolin SA**

[www.gtsm.ch](http://www.gtsm.ch) · [info@gtsm.ch](mailto:info@gtsm.ch) · Tél. 079 634 71 54

## d'silence acoustique sa



Ch. I.-de Montolieu 161 - 1010 Lausanne  
Tél. 021 601 44 59

acoustique des salles, acoustique du bâtiment,  
vibrations, mesurages, expertise, suivi d'exécution

## Appel à projets

Envoyez-nous vos meilleurs projets!



Mise en œuvre du tablier du pont routier et ferroviaire sur le Bosphore conçu par Jean-François Klein (T-ingénierie intl.) et Michel Virlogeux. (Photo T-ingénierie intl.)

*L'art des ingénieurs suisses* amorce l'étape suivante et prépare son prochain volume, à paraître en novembre 2018, avec des ouvrages parmi les plus réussis, les plus beaux et les plus intéressants, conçus par des ingénieur(e)s suisses et achevés en 2017-2018.

La première édition du livre *L'art des ingénieurs suisses* a été un réel succès. Plus de 1700 exemplaires vendus témoignent d'un vif intérêt pour les ouvrages remarquables d'ingénieur(e)s suisses, non seulement dans les milieux professionnels, mais aussi auprès d'un large public.

Nous pensons qu'il est essentiel de mettre en avant ces réalisations, et de leur rendre un hommage bien mérité. Le succès rencontré par le premier opus nous a confortés dans cette idée et nous incite aujourd'hui à publier le volet suivant. A la demande des associations d'architectes et d'ingénieurs SIA et USIC, les rédactions de *TEC21*, *TRACÉS* et *Archi* s'attèlent aujourd'hui à la préparation de *L'art des ingénieurs suisses 2017/2018*.

Nous restons fidèles à un concept désormais éprouvé. Le livre rassemblera une sélection d'ouvrages réalisés en 2017 et 2018, dans le pays ou à l'étranger, par des bureaux

d'études suisses. Seront pris en considération toutes les disciplines en lien avec la construction et tous les types d'ouvrages, qu'il s'agisse de projets modestes ou de grande envergure, de prouesses ponctuelles ou d'opérations à fort impact, de performances techniques ou conceptuelles, de projets inhabituels ou présumés ordinaires, de mandats ultra-spécialisés ou pluridisciplinaires.

Afin d'enrichir cette palette, le deuxième livre abordera une thématique qui absorbe actuellement la branche et la marquera de son empreinte pendant des années. Nous nous pencherons sur la numérisation et examinerons ses retombées sur les processus de conception et de construction. Le livre doit paraître en novembre 2018 et sera édité en trois langues: le français, l'allemand et l'italien, voire aussi séparément en anglais si la demande est suffisante.

Ingénieur(e)s, saisissez cette opportunité de présenter vos réalisations dans un cadre professionnel de haut niveau. Faites-nous parvenir vos projets les plus remarquables. La première sélection sera effectuée à l'automne 2017, la seconde au printemps 2018. Adressez-nous vos projets rapidement, nous vous en serons d'autant plus reconnaissants.

Une brève note de présentation avec plan et photo suffit. Nous serons heureux de recevoir votre courrier.

Judit Solt, rédactrice en chef de *TEC21*



### APPEL À PROJETS

Ingénieur(e)s, envoyez-nous une brève note de présentation de vos meilleurs projets par e-mail à [tec21@tec21.ch](mailto:tec21@tec21.ch). Nous nous ferons un plaisir de vous lire!

### COMMANDER LE PREMIER VOLUME

Clementine Hegner-van Rooden et al., *Schweizer Ingenieurbaukunst - L'art des ingénieurs suisses - Opere di ingegneria svizzera - 2015/2016*, espazium - Les éditions pour la culture du bâti, Zurich 2016. En trois langues: français, allemand, italien, nombreux plans et illustrations en couleurs, ISBN 978-3-9523583-4-4, 45.- fr., disponible en librairie ou par e-mail à [buch@espazium.ch](mailto:buch@espazium.ch)

## Finding Brutalism

Un recueil photographique sur l'architecture brutaliste en Grande-Bretagne

Qu'est-ce qui fascine dans le brutalisme ? Ce mouvement des années 1960-1970, considéré comme le virage critique de la modernité en architecture, continue à susciter de l'attention, des articles et des prises de positions engagées des défenseurs du patrimoine récent.

Il est vrai que nombre de ces grands ensembles ayant parfois mal vieilli sont aujourd'hui menacés. Mal isolés, ils s'adaptent difficilement aux nouveaux impératifs énergétiques prescrivant un renforcement de l'isolation. Leur forme atypique rend souvent difficile le doublement des parois par l'extérieur.

Doit-on rappeler la démolition, actuellement en cours, d'un des ensembles les plus célèbres des Smithsons ? *Robin Hood Gardens* n'est plus, comme n'est plus l'école Pimlico, remise sur le devant de la scène par l'OMA, à la Biennale de Venise de 2012.

Les qualités de cette architecture plastique et spatiale suffisent-elles pour expliquer l'engouement qu'elle suscite ? A l'heure de l'hyper-normativité et du bridage de plus en plus poussé de la créativité formelle des architectes (seules les stars pouvant encore « créer » des formes), serions nous admiratifs d'une époque où l'architecture anonyme pouvait faire l'objet d'une véritable expérimentation formelle ?

Le récent ouvrage monographique du photographe anglais Simon Phipps, aux éditions Park Books, pourrait éclairer cette attirance à certains égards nostalgique pour une architecture qui a pourtant ostensiblement échoué à mettre en place ce qu'elle proclamait.

Car il faut bien le constater, cela fait déjà longtemps qu'aucun architecte, journaliste ou enseignant universitaire n'habitait plus à *Robin Hood Gardens*. L'armée d'essayistes et de bloggeurs qui défendent cette architecture héroïque n'y passaient pas plus d'une après-midi.

On aime s'y rendre lors de journées pluvieuses, y promener sa mélancolie d'homme ou de femme, curieux et téméraire, mais y vivre est une toute autre affaire.

Les grands ensembles brutalistes ont surtout déperé car la classe moyenne les a lâchement fuis. Les quelques exemples de grands ensembles de ce type ayant vraiment su garder une population aisée doivent leur attrait à des facteurs exogènes. Une centralité inégalée pour l'ensemble Barbican de Chamberlin, Powell & Bon, par exemple.



Dans la plupart des cas, les grands ensembles brutalistes ont progressivement troqué leurs occupants les plus aisés contre des nouveaux arrivants moins riches, jusqu'à se transformer, dans certains cas, en lieu de relégation.

L'échec du brutalisme est celui d'une génération d'architectes persuadés que le contexte bâti et l'intelligence spatiale à elles seules pouvaient restituer l'attrait qui manquait à l'urbanisme moderne. Le brutalisme est beau, théâtral, dramatique, mais cela ne suffit pas.

La succession d'images dépeuplées et éminemment tristes de Phipps permet d'entreapercevoir une autre filiation qui mérite d'être plus profondément analysée. Celle qu'entretient cette architecture avec sa propre ruine. Y a-t-il dans le brutalisme, au-delà de l'esprit du jeu et d'une certaine expérimentation spatiale, quelque chose qui pourrait s'apparenter à une pulsion de mort, c'est-à-dire une disposition à jouir de sa propre déchéance ?

Les formes post-apocalyptiques, la monumentalité parfois écrasante permettent de le penser. Si cette architecture a échoué, c'est aussi pour avoir trop porté en négatif la destruction qui l'a précédée, celle de l'urbicide de la Seconde Guerre mondiale.

Mais il s'agit là d'une question beaucoup trop complexe pour entrer dans cet article, ou même dans l'ouvrage photographique

de Phipps. Révéler le lien du brutalisme à la destruction aérienne afin d'en saisir le déclin actuel serait le projet d'un ouvrage à part entière.

Christophe Catsaros



### FINDING BRUTALISM

Simon Phipps, Park Books Zürich, 2017,  
ISBN 978-3-03860-064-0 / fr. 39.-

## « UN CONCOURS EST À L'IMAGE DE SES INITIATEURS »

Entretien avec Monika Jauch-Stolz, architecte basée à Lucerne et nouvelle présidente de la commission SIA 142/143 pour les concours et mandats d'étude parallèles.

### Quels sont vos principaux objectifs en tant que présidente de la commission 142/143 ?

Il me tient particulièrement à cœur d'accomplir un travail de sensibilisation. Nous n'arriverons à rien si nous nous posons en « gardiens du Saint Graal » et si notre action n'est pas perceptible sur le terrain. Les règlements 142 et 143 revêtent une importance essentielle pour la culture du bâti suisse et jouissent d'une renommée internationale – un capital qu'il nous appartient de préserver. Je suis membre de la commission des concours depuis 1992 et, avec le temps, j'ai pris conscience que le changement est certes nécessaire, mais que la constance sécurise. Ces règlements sont largement appliqués, toutefois leur compréhension doit être améliorée. Les organisateurs et jurys de concours ne disposent pas toujours des compétences requises pour mener à bien leur tâche – ce qui pose de sérieux problèmes. J'aimerais y remédier en proposant des formations, destinées notamment aux accompagnateurs et jurés de concours, car ils conseillent les commanditaires et endossent à ce titre un rôle clé. Les participants sont en droit d'attendre des jurés qu'ils possèdent non seulement des compétences techniques, mais également des connaissances en matière de droit de la concurrence.

### Quelles ont été vos motivations à vous porter candidate à la présidence de la commission ?

Ruedi Vogt, le président sortant, m'a sollicitée pour reprendre cette fonction. Après avoir réfléchi à la manière dont j'allais pouvoir concilier au quotidien ma profession d'architecte avec la charge d'une présidence, j'ai décidé d'accepter.

### Quels sont les chantiers prioritaires dans le domaine des règlements ?

Pour l'heure, la priorité me semble être l'adoption effective et la mise en œuvre adéquate des règlements existants. Les lignes directrices qui les accompagnent consti-



Monika Jauch-Stolz, architecte basée à Lucerne et nouvelle présidente de la commission SIA 142/143 pour les concours et mandats d'étude parallèles (photo Gabor Fekete)

tuent un outil approprié pour en garantir l'application correcte. Le jour de mon élection à la présidence de la commission, j'ai appris que les taux horaires régulièrement publiés par la KBOB ne pouvaient plus être utilisés à compter de juillet 2017. Nous devons prendre position à cet égard et trouver des solutions adaptées – la commission 142/143 n'est d'ailleurs pas la seule concernée, la SIA dans son ensemble et plus particulièrement son comité le sont aussi. Il s'agit là d'un enjeu politique, face auquel notre commission sera avant tout appelée à jouer un rôle consultatif.

### Selon vous, quelle problématique relative aux règlements 142 et 143 doit être traitée en premier ?

Il est regrettable de constater que des concours et mandats d'étude parallèles sont encore menés « en référence » aux règlements 142 et 143, une formulation trompeuse qui fausse le label « certifié conforme » octroyé par la SIA. Les règlements ne sont pas des menus à la carte : il est inacceptable que les adjudicateurs y piochent à leur convenance et concoctent ainsi des programmes n'offrant qu'un semblant de sécurité aux participants, leur faisant croire à la conformité de la procédure avec les règlements SIA.

### Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel ?

Depuis 27 ans, je suis propriétaire d'un bureau d'architecture avec mon partenaire.

Notre effectif oscille entre 15 et 20 collaborateurs. Dès le départ, nous avons obtenu des projets principalement par la voie de concours et de mandats d'étude parallèles. Nous travaillons essentiellement pour le compte de maîtres d'ouvrage publics, et nous effectuons de plus en plus de travaux de rénovation et de consolidation de logements en milieu urbain.

Il est frappant de constater que les mandats de construction deviennent toujours plus complexes. Les nouvelles constructions sont aujourd'hui souvent édifiées sur des terrains grevés par des nuisances sonores, une mauvaise orientation au soleil ou encore un environnement difficile. Tous les terrains de choix sont déjà occupés. Cela ne facilite pas notre tâche, mais la rend d'autant plus intéressante!

Entretien mené par Frank Peter Jäger, ingénieur en urbanisme, collaborateur du service Communication de la SIA; frank.jaeger@sia.ch

Monika Jauch-Stolz, architecte dipl. ETHZ SIA. De 1982 à 1991, elle est assistante à la chaire de théorie de l'architecture et du design de l'ETH Zurich; depuis 1980, elle est à la tête du bureau MMJS Jauch-Stolz Architekten AG avec Martin Jauch. Elle est membre, entre autres, de la commission des monuments historiques du canton de Lucerne (depuis 1999) et présidente du conseil d'architecture LuzernSüd (depuis 2012).

## SWISS TIMBER ENGINEERS – L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DU BOIS: «NOUS VOULONS QUE LA CONSTRUCTION EN BOIS S'ÉTABLISSE COMME STANDARD»

Olin Bartlomé, président de l'association fondée il y a 25 ans, y tient: **Swiss Timber Engineers (STE) est ouverte à tous ceux que la construction en bois intéresse. Pourquoi ce matériau connaît-il un tel essor actuellement? Quels objectifs a-t-il fixés à la STE? Olin Bartlomé fait le point dans cet interview.**

### Monsieur Bartlomé, qui sont les membres de Swiss Timber Engineers?

Olin Bartlomé: Swiss Timber Engineers (STE) a été fondée il y a 25 ans par les premiers ingénieurs du bois diplômés de la Haute école spécialisée bernoise (anciennement ETS) à Bienne. Au cours des 30 dernières années, environ 900 ingénieurs du bois sont sortis de ses rangs. Ces professionnels conçoivent des bâtiments et des ponts en bois. Ils disposent également de compétences en gestion d'entreprise et en gestion des processus qu'ils exercent par exemple dans l'industrie du bois.

### Pourquoi la construction en bois exige-t-elle une formation spécifique?

Parce que c'est un matériau particulier. D'une part, le bois est anisotrope, c'est-à-dire que ses propriétés ne sont pas les mêmes dans les trois dimensions. D'autre part, il est hygroscopique et donc susceptible d'absorber ou d'éliminer l'humidité. Il se laisse aussi facilement coller et associer à d'autres matériaux. Toutes ces caractéristiques requièrent un savoir-faire spécifique. Les étudiants formés à Bienne sont majoritairement issus de la menuiserie ou de la charpenterie et détiennent une maturité professionnelle.

### Quel est le profil des membres de la STE?

Pour intégrer notre association, il faut être ingénieur du bois HES ou titulaire d'un autre diplôme universitaire et avoir un intérêt pour le bois. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'adhésions a fortement progressé. Aujourd'hui, nous comptons presque 280 membres et avons noué environ 20 partenariats dans le secteur (entreprises et instituts). Notre comité se compose de trois hommes et trois femmes de même que de deux étudiants.

### Que fait la STE?

Nous offrons un éventail de prestations diverses. Dans le cadre des «holzTalks» organisés deux à trois fois par an, nous proposons des visites de constructions en bois ou d'entreprises travaillant le bois. Ces manifestations ne sont pas réservées à nos membres mais ouvertes à tous, comme l'est notre association. Les «mittagsTalks» sont l'occasion de se retrouver en petit comité autour d'un exposé, puis d'en débattre durant le déjeuner. Ces rencontres ont lieu quatre fois par an à Zurich, Lucerne et Berne. Chaque année, nous organisons également une formation, publions quatre numéros de notre magazine «Lignarius» et informons régulièrement via notre newsletter, le bulletin STE.

### Pouvez-vous me dire où le bât blesse aujourd'hui et quels sont vos objectifs?

La construction en bois a fortement augmenté depuis que les prescriptions en matière de protection contre le feu ont été modifiées en 2004. A l'époque, nous nous étions engagés en faveur de cette révision. Puis nous nous sommes attelés à la question de l'isolation acoustique, devenue essentielle pour les bâtiments à étages. Nous tenons à ce que le bois soit davantage utilisé, ce qui est déjà clairement le cas dans la construction suisse. A l'avenir, nous voulons également convaincre plus d'investisseurs que le bois constitue une réelle alternative à la brique et au béton.

### De quels préjugés la construction en bois fait-elle encore l'objet?

Nous maîtrisons la protection contre le feu et le bruit ainsi que la longévité. Néanmoins, les constructions en bois s'avèrent généralement un peu plus onéreuses que les autres. Mais une Mercedes coûte aussi un peu plus cher qu'une Volkswagen (rires)! Le bois présente de nets avantages, pour les investisseurs également: aujourd'hui, les acheteurs et les locataires sont plus regardants en ce qui concerne les matériaux de construction et la durabilité des bâtiments. De plus, lorsque le bois est adopté dès la phase de conception, nous nous rapprochons du niveau de prix des constructions conventionnelles.

### Pour quelle raison avez-vous décidé de rejoindre la SIA en tant que société spécialisée?

La SIA est l'adresse incontournable pour tous les professionnels de la construction, aussi avons-nous frappé à la bonne porte. En outre, nombreux sont les membres de Swiss



Olin Bartlomé, ing. dipl. HES/SIA, est président de l'association Swiss Timber Engineers STE. (Photo René Dürr)

Timber Engineers à œuvrer au sein des commissions de la SIA. Pour l'actuel comité exécutif de la STE, l'intégration à la SIA en tant que société spécialisée relevait de l'évidence.

### Qu'attendez-vous de la SIA? Et que pouvez-vous lui apporter?

Nous espérons qu'au sein de la SIA, une place importante sera accordée au bois. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir la norme 265 sur les constructions en bois, mais également d'ancrer ce matériau dans les esprits. La SIA peut y contribuer en servant de relais entre les ingénieurs du bois et le secteur de la construction – via ses pages dans les revues *TEC21/TRACÉS/Archi* par exemple. En contrepartie, nous avons constaté un intérêt marqué émanant des groupes professionnels de la SIA, auxquels nous pouvons apporter nos compétences spécifiques. Il va sans dire que nous continuerons de nous investir activement dans les travaux de normalisation, car la construction en bois est en plein essor, notamment grâce à la production numérique. Un matériau archaïque fait sa mue vers le high-tech.

### Peut-on parler d'une renaissance de la construction en bois?

Le bois présente un avantage décisif, celui d'être hautement adapté à la production assistée par ordinateur. Les machines CNC et les systèmes d'usinage automatisés facilitent grandement la construction: tous les éléments d'une maison peuvent être préfabriqués en usine avant d'être assemblés sur le site de construction. Les matériaux à base de bois et les assemblages par collage se développent à une vitesse fulgurante. Beaucoup de membres de la STE s'engagent dans la recherche et le développement. C'est pourquoi nous avons mis en place un partenariat avec S-WIN, le Swiss Wood Innovation Network.

### Quels sont les limites et les potentiels de la construction en bois?

Naturellement, il y a les projets phares, comme le bâtiment de Tamedia à Zurich ou

le nouveau siège de Swatch à Bienne (inauguration prévue en 2018), tous deux dessinés par l'architecte et lauréat du prix Pritzker Shigeru Ban. Mais c'est dans la construction de logements à étages que réside le plus grand potentiel. Là, il nous appartient de corriger une image très répandue : le bois n'est plus toujours décelable à première vue, car les constructions hybrides se généralisent. Chaque matériau doit être utilisé de manière pertinente, il ne s'agit pas de construire des chalets en ville.

**Pour ce qui est du nombre d'étages, les possibilités sont presque illimitées de nos jours. En soi, la construction en bois est-elle durable ?**

En principe, oui. Mais tout dépend des critères d'évaluation. Pour la construction en bois aux normes européennes, le bilan est généralement positif. Toutefois, nous devons faire attention aux matériaux de construction composites obtenus par collage, qui posent problème lors des déconstructions du fait que les différents éléments sont difficiles à séparer.

**On entend fréquemment parler de bâtiments construits en Suisse avec du bois d'importation. Pourquoi ne pas utiliser du bois local ?**

En Suisse, l'approvisionnement en bois constitue une préoccupation majeure. Bien souvent, les propriétaires forestiers suisses – qu'il s'agisse de particuliers ou de cantons – ne sont pas conscients du rôle qu'ils pourraient jouer dans la filière bois. Un grand nombre d'entre eux ne conçoit pas la forêt à la manière d'une exploitation classique – d'ailleurs, les aides qu'ils touchent pour favoriser la biodiversité, par exemple, ne les encouragent pas en ce sens. Il arrive donc fréquemment que le bois ne soit pas disponible en quantité suffisante, d'où la nécessité d'importer.

**Quel avenir se dessine pour la construction en bois ?**

Nous voulons que la construction en bois s'établisse comme standard. D'ici à 2030, nous voulons augmenter la part de nouvelles constructions en bois à 30 % : c'est un objectif à la fois réaliste et pertinent sur le plan des ressources. Naturellement, l'impression 3D en bois est un sujet qui s'imposera à l'avenir et des recherches intensives sont actuellement menées.

**Quel cap avez-vous fixé à Swiss Timber Engineers ?**

Nous sommes une association ouverte au dialogue. Celles et ceux que la construction

en bois intéresse y sont les bienvenus pour échanger, qu'ils aient de l'expérience en la matière ou non.

*Entretien mené par Mike Siering, arch. ing. dipl. RWTH/SIA, ing. écon. dipl., responsable Communication, directeur suppléant ; mike.siering@sia.ch*

## UNE JOURNÉE DU GPA SOUS LE SIGNE DU PAYSAGE

**La manifestation bisannuelle a eu lieu à Genève, avec comme point fort la visite du projet de la revitalisation de l'Aire.**

Le 15 septembre dernier, Genève a eu l'honneur d'accueillir la Journée 2017 du Groupe professionnel architecture (GPA) de la SIA. Le titre de la manifestation – « Le paysage comme vecteur du développement urbain » – a suscité quelques commentaires aigres-doux en amont même de la visite : comme souvent, le paysage serait-il en l'occurrence considéré uniquement d'un point de vue utilitaire ? Non, bien sûr, il convenait de se rendre rapidement à cette évidence : l'intitulé avait beau être un brin provocateur, avec une personnalité comme Georges Descombes comme guide de la promenade matinale, aucun danger en effet de comprendre le paysage comme un outil, au contraire. Pour cet architecte et paysagiste, père spirituel du projet visité, le paysage est un personnage. Et dans le cas de la revitalisation de l'Aire, le personnage principal.

Une bonne trentaine de participants – alémaniques et latins à parts plus ou moins égales – ont ainsi pu parcourir à rebours, d'Onex jusqu'à Lully en passant par Confignon, environ deux kilomètres sur les bords de la rivière et de son canal. Et même si ce projet est en cours depuis maintenant plus de 15 ans, s'il a raflé des prix comme quasi aucun autre dans ce domaine (la distinction SIA Umsicht – Regards – Sguardi n'est que la dernière d'une longue série) et a même fait l'objet d'un long métrage<sup>1</sup>, la visite fut plus que pertinente et a fortement impressionné celles et ceux qui n'avaient encore jamais fait ce déplacement. Lauréat d'un concours organisé en 2001 par l'Etat de Genève, le projet du groupement pluridisciplinaire Superpositions<sup>2</sup> convainc par son refus d'une renaturation simpliste, par sa complexité et ses propositions inhabituelles, comme celle de creuser dans le territoire une grille de



L'Aire renaturée (photo Fabio Chironi)

losanges, dispositif dans lequel la rivière va, avec le temps, trouver son propre chemin.

L'après-midi, dans le Pavillon Sicli, la Journée du GPA a trouvé sa suite dans le cadre de la « Quinzaine de l'urbanisme », un événement organisé chaque année par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie de l'Etat de Genève et une douzaine de partenaires, dont la SIA. Au programme, trois conférences suivies d'une table ronde, devant un forum de près de 70 participants. L'architecte et urbaniste Alain Léveillé a décrit l'évolution de la « maille verte » dans l'urbanisme genevois, et sa consœur Béatrice Manzoni, du bureau genevois MSV architectes urbanistes, a parlé de son étude de stratégie territoriale « Genève, la nuit ». Thomas Hasler, du bureau alémanique Staufner & Hasler, a présenté – en contrepoint méthodologique de la revitalisation de l'Aire – l'aménagement du Murg-Auen-Park à Frauenfeld. Enfin, la table ronde et la discussion publique, sous la modération de Lorette Coen, ont conféré à cette journée une note finale très agréable et inspiratrice, teintée de l'envie de se plonger plus souvent dans le vif du, ou des paysages.

Anna Hohler, SIA Coordination romande

1 Michel Favre, « Dessine-moi une rivière », disponible sur <https://vimeo.com/ondemand/dessine>

2 [www.superpositions.ch](http://www.superpositions.ch)



**Négocier avec succès**

1<sup>er</sup> novembre 2017, Lausanne, 13h30 – 17h30

Informations et inscription : [www.sia.ch/form/VO16-17](http://www.sia.ch/form/VO16-17)

**La succession d'entreprise**

2 novembre 2017, Lausanne, 13h00 – 17h00

Informations et inscription : [www.sia.ch/form/SE04-17](http://www.sia.ch/form/SE04-17)

**La protection incendie pour le concepteur**

6 novembre 2017, Genève, 13h30 – 17h30

Informations et inscription : [www.sia.ch/form/bsp12-17](http://www.sia.ch/form/bsp12-17)

**La voie SIA vers l'efficacité énergétique**

7 novembre 2017, Lausanne, 9h00 – 16h00

Informations et inscription : [www.sia.ch/form/EPF08-17](http://www.sia.ch/form/EPF08-17)



Accademia  
di  
architettura

The Università della Svizzera italiana, Accademia di architettura, is seeking to fill one or two positions as

## Full Professor in Architectural design

### Profile of candidates

The candidate should have in principle a degree in architecture, awarded by a Polytechnic institute or a University and:

- demonstrate an established and diverse experience in the field of Architectural Design with its necessary urban scale implications, preferably on an international level;
- demonstrate a solid professional experience in the development and the realization of projects with its construction detail implications;
- previous teaching appointments and lectureships at university level referred to the above mentioned subjects;
- fluency in Italian or English and preferably in one of the other Swiss national languages.

### Details and full call in English and Italian

<https://www.usi.ch/it/concorsi-e-offerte-di-lavoro-allusi>

### Deadline

Closing date for the application is **October 31, 2017**

[www.arc.usi.ch](http://www.arc.usi.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral  
des finances DFF  
**Office fédéral des constructions et  
de la logistique OFCL**

## ARCHITECTE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

80-100% / BERNE

Notre division Gestion immobilière fournit, dans le respect du principe d'économicité, les locaux nécessaires à l'administration fédérale civile, et gère de manière durable le portefeuille immobilier. Elle est chargée d'examiner les besoins et demandes des départements et des offices en matière de locaux. Elle définit des stratégies, des schémas généraux et des directives, et effectue le contrôle de gestion afin d'optimiser le rapport coûts-utilité du portefeuille immobilier. La division attribue également les mandats internes à l'office pour l'exécution de projets de construction et pour l'achat, la location, la liquidation et l'exploitation d'ouvrages. Vous travaillerez en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la gestion du portefeuille. Notre équipe est soudée et notre environnement de travail captivant.

### Vos tâches

- Examiner et évaluer les besoins des clients (offices, départements) en matière de constructions
- Développer, améliorer et évaluer les solutions possibles
- Concevoir des définitions de projets ciblées et mettre au point des mandats d'étude et de réalisation internes à l'office
- Gérer les mandats et procéder au contrôle de gestion

### Vos compétences

- Diplôme d'architecte (université, haute école spécialisée) et connaissances en économie d'entreprise (dans l'idéal en gestion immobilière)
- Plusieurs années d'expérience dans le développement de projets, de préférence dans le secteur public
- Engagement, grande capacité de travail et esprit d'analyse
- Aisance rédactionnelle; bonnes connaissances actives de deux langues officielles

Rattaché au Département fédéral des finances (DFF), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) propose ses services à l'administration fédérale civile et s'assure que cette dernière dispose des biens immobiliers et de la logistique nécessaires à son fonctionnement. Il se charge à cet effet de l'acquisition, de la gestion et de l'entretien des ouvrages du portefeuille immobilier situés en Suisse ou à l'étranger, et des équipements logistiques. Il veille à une optimisation à long terme du rapport coût-bénéfice, ce qui permet d'accroître la prise de conscience des coûts et favorise l'établissement d'un comportement en accord avec les règles du développement durable.

L'administration fédérale est attentive aux différents parcours de vie de ses collaborateurs et collaboratrices et en apprécie la diversité. Elle accorde la plus haute priorité à l'égalité de traitement.

Les personnes francophones étant sous-représentées dans notre unité administrative, nous nous réjouissons de recevoir leur candidature.

Candidature en ligne sur [www.emploi.admin.ch](http://www.emploi.admin.ch), code de référence 620-32148

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à: Madame Annelies Zeidler, responsable du secteur Développement de programmes et de projets, tél. 058 462 81 93

Les dossiers de candidature envoyés par voie postale doivent être adressés à:  
CS Pers DFF, Eigerstrasse 71, 3003 Berne

Vous trouverez d'autres annonces intéressantes de la Confédération à l'adresse suivante: [www.emploi.admin.ch](http://www.emploi.admin.ch)

espazium 

Der Verlag für Baukultur  
Les éditions pour la culture du bâti  
Edizioni per la cultura della costruzione

## TRACÉS en version numérique et papier: deux supports, deux modes d'utilisation



TEC21

TRACÉS

archi

[espazium.ch](http://espazium.ch)

DATE REDDITION	SUJET	ORGANISATEUR ET RENSEIGNEMENTS	PROCÉDURE
09.10.2017	<b>Appel à candidature pour la Distinction de l'Ouest lausannois</b>	Bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois – SDOL Rue de Lausanne 35 CH - 1020 Renens 1	Distinction
15.10.2017 (rendu) <b>Nouveau</b>	<b>Concours pour le calendrier de l'avent-garde 2017</b>	L'Association des Usagers des Bains des Pâquis et la Maison de l'Architecture <i>calendrier@aubp.ch</i>	
16.10.2017 (inscription) 26.01.2018 (projets)	<b>Plaines du Loup – Pièce Urbaine E – Concours de projet d'architecture</b>	Cougar Management SA Rue des Vignerons 1A CH - 1110 Morges <i>plainesduloup@cougarmanagement.ch</i>	Concours de projets Procédure sélective
20.10.2017 (inscription) 20.12.2017 (plans) <b>Nouveau</b>	<b>Ponts routier et ferroviaire sur le Rhône à St-Triphon</b>	Service de la mobilité (SDM), Rue des Creusets 5 CH - 1951 Sion	Concours de projets Procédure ouverte
25.10.2017 (candidature) <b>Nouveau</b>	<b>Nuova passerella ciclopedonale Ponte di Spada</b>	Divisione delle costruzioni Via Franco Zorzi 13 CH - 6500 Bellinzona <i>dt-asco@ti.ch</i>	Concours de projets Procédure sélective
12.01.2018 (plans) 26.01.2018 (maquette)	<b>Complexe sportif plaine des Marches, Broc</b>	Atelier d'architecture A3 SA Rue de l'Etang 12 CH - 1630 Bulle <i>concours-broc@atelier-a3.ch</i>	Concours de projets Procédure ouverte

Cette rubrique est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon le règlement SIA 142 ou UIA. Les informations qu'elle contient ne font pas foi sur le plan juridique. Pour tout renseignement, prière de consulter les sites [www.konkurado.ch](http://www.konkurado.ch) et [www.sia.ch/142i](http://www.sia.ch/142i). Les résultats des concours importants sont présentés sur [www.espazium.ch](http://www.espazium.ch).

**Jusqu'au 08.10**EXPOSITION / DÉBATS  
**MAP17: PROJETS DE DIPLÔME DE L'EPFL**Forum d'Architectures, Lausanne  
[www.archi-far.ch](http://www.archi-far.ch)**09.10 / 17:00**CONFÉRENCE  
**SYLVAIN MALFROY. LA VOIX DE MES MAÎTRES**HEIA, Fribourg  
[www.heia-fr.ch](http://www.heia-fr.ch)**10.10 / 08:00-18:30**SYMPOSIUM  
**ECAL RESEARCH DAY 2017**IKEA Auditorium, ECAL, Renens  
[www.researchday.ch](http://www.researchday.ch)**10.10 - 10.11**EXPOSITION  
**PAYSAGES DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE, QUE FABRIQUONS-NOUS AUJOURD'HUI ?**Aula HEPIA, Genève  
[www.hepia.hesge.ch](http://www.hepia.hesge.ch)**Jusqu'au 13.10**EXPOSITION  
**ECAL GRADUATION SHOW 2017**ECAL, Renens  
[www.ecal.ch](http://www.ecal.ch)**18-22.10**MANIFESTATION  
**LAUSANNE UNDERGROUND FILM & MUSIC FESTIVAL (LUFF)**Lausanne  
<http://2017.luff.ch>**Jusqu'au 21.10**EXPOSITION  
**ANUPAMA KUNDOO. BUILDING KNOWLEDGE, BUILDING COMMUNITY**Architekturgalerie, Berlin  
[www.architekturgalerieberlin.de](http://www.architekturgalerieberlin.de)**24.10 / 17:00**CONFÉRENCE CUB  
« ÉNERGIE ET TERRITOIRE »  
**SERGE BRIFFAUD. L'INVENTION HYDRO-ÉLECTRIQUE DES PAYSAGES MONTAGNARDS EUROPÉENS**Archizoom EPFL  
[www.fondationcultureduhati.org](http://www.fondationcultureduhati.org)**26.10 / 18:15**EN VISITE – SIA VAUD  
**MAISON DE QUARTIER DU DÉSERT – LVPH**Lausanne  
[www.vd.sia.ch](http://www.vd.sia.ch)**28.10 / 9:30-13:00**EN VISITE – SIA VAUD  
**CINQ VISITES MATINALES**La Tour-de-Peilz, Clarens, Villeneuve, Leysin  
[www.vd.sia.ch](http://www.vd.sia.ch)**31.10 / 18:15**CONFÉRENCE  
**GRANDE CONFÉRENCE DU GÉNIE CIVIL**Organisée par l'Association des Etudiants en Génie Civil (AEGC) en collaboration avec la Section de Génie Civil de l'EPFL.  
EPFL, Ecublens**Jusqu'au 12.11**EXPOSITION  
**IN LAND AUS LAND. SWISS ARCHITECTS ABROAD**Schweizerisches Architektur-museum, Bâle  
[www.sam-basel.org](http://www.sam-basel.org)**20.11 / 13:00**FORUM BÂTIR ET PLANIFIER  
**VILLES EN PLEINE SANTÉ**Forum Rolex Learning Center, EPFL, Lausanne  
[www.vd.sia.ch](http://www.vd.sia.ch)**Jusqu'au 25.11**EXPOSITION  
**KARSTEN FÖDINGER. RECIPROCITY**Archizoom, EPFL  
[archizoom.epfl.ch](http://archizoom.epfl.ch)**30.11-17.12**EXPOSITION  
**PRIX BETON 17**Forum d'Architectures, Lausanne  
[www.archi-far.ch](http://www.archi-far.ch)**30.11 / 20:00**CONFÉRENCE  
**DEGEO ARCHITEKTEN**  
(Conférence en anglais)  
Centre culturel suisse, Paris  
[www.ccsparis.com](http://www.ccsparis.com)**07.12 / 18:30**CONFÉRENCE  
**CHRISTIAN SCHEIDEGGER – PRIX BETON 17**Forum d'Architectures, Lausanne  
[www.archi-far.ch](http://www.archi-far.ch)**Jusqu'au 20.12**EXPOSITIONS, DÉBATS, VISITES  
**GTA 50 CINQUANTENAIRE DE L'INSTITUT DE THÉORIE ET HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE**gta Ausstellungen, ETH Zurich  
[www.gta50.arch.ethz.ch](http://www.gta50.arch.ethz.ch)**Jusqu'au 28.01.18**EXPOSITION  
**AI WEIWEI. D'AILLEURS C'EST TOUJOURS LES AUTRES**Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne  
[www.mcba.ch](http://www.mcba.ch)**Jusqu'au 24.02.18**EXPOSITION  
**FRIBOURG À LA CARTE: LA VILLE DE 1822 À NOS JOURS**Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg  
[www.2.fr.ch](http://www.2.fr.ch)**Jusqu'au 25.02.18**EXPOSITION  
**CHARLES & RAY EAMES. THE POWER OF DESIGN**Vitra Design Museum, Weil am Rhein  
[www.design-museum.de](http://www.design-museum.de)

## Tout autour. Une œuvre commune

Partenaire de la première Biennale d'Architecture d'Orléans, TRACÉS publie un extrait du projet de texte palimpseste de l'association le PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines) présenté à Orléans.

Archive n° 6 de la 36001<sup>e</sup> commune de France. Déposition écrite à partir de témoignages recueillis en France à l'heure où s'applique l'article L 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile disposant que « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros. » Texte sans fin augmenté de nouveaux récits envoyés à [contact@perou-paris.org](mailto:contact@perou-paris.org), reproduit sur page A4, disséminé dans la ville, transmis aux avocats des personnes poursuivies pour « délit de solidarité ».

**Chantal M.**, 61 ans, bibliothécaire domiciliée à Bordeaux, demande à Abdullah A., 46 ans, Soudanais, une pièce d'identité pour procéder à son inscription à la bibliothèque le 22 mars 2017. A l'hésitation d'Abdullah A., elle comprend qu'il n'est pas en mesure de présenter un tel document. Chantal M. poursuit l'inscription en lui répondant : « On dira qu'on l'a vue ».

**Marie C.**, 37 ans, professeur de lettres, domiciliée à Bayonne, et **Marc et Anne M.**, respectivement 47 et 43 ans, professeur de sciences physiques et directrice commerciale, domiciliés à Ivry-sur-Seine, rencontrent Adewale B., Nigérien de 21 ans, le 6 février 2017 à Athènes. Adewale B. souhaite se rendre en France. Il leur indique qu'il dispose de faux papiers. Marie C., Marc et Anne M. prennent un vol de retour Athènes-Paris avec Adewale B. Ils passent ensemble les contrôles de sécurité, journaux et livres sous le bras, comme un groupe d'amis de longue date. Deux heures plus tard, Adewale B. entre sur le territoire français.

**Guido T.**, 32 ans, sans-emploi demeurant à Orly, accueille chez lui le 28 juillet 2017 à 10 heures du matin Mohammad Hussein Z. et Ahmad S., deux Afghans respectivement âgés de 27 et 18 ans. Il leur fait visiter son deux-pièces, leur explique le fonctionnement des appareils électroménagers. Après avoir partagé un café, il remet à chacun une feuille cartonnée sur laquelle il note les codes d'accès à son immeuble, les numéros de téléphone de ses voisins Zoé H. et Malik E., et dessine un plan du quartier indiquant la station de métro et les deux arrêts de bus les plus proches. Guido T. leur donne ensuite un jeu de clés et quitte les lieux à 11 heures 30, pour une dizaine de jours.

**Catherine N.**, 50 ans, éditrice demeurant dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, reçoit chez elle Mahdi S., un Malien âgé de 16 ans, le 11 février 2017 à 11 heures. Le jeune homme s'assoit sur le canapé et reste quasiment muet, sans bouger, pendant une heure.

Catherine N. comprend qu'il a faim, lui apporte divers plats, soucieuse qu'il y trouve nourriture à son goût. Dans un français hésitant, Mahdi S. lui apprend avoir vécu cinq mois dans les rues et découvrir aujourd'hui pour la première fois ce qu'est un appartement parisien. Il restera chez Catherine N. près de trois mois, y apprendra à lire et à écrire, y découvrira l'utilisation d'un smartphone, d'un micro-ondes, d'un lave-vaisselle, d'une machine à laver.

**Anne-Sophie R.**, 39 ans, médecin généraliste domiciliée à Sète, va chercher Amir A. et Ibrahim M., deux Soudanais âgés respectivement de 21 et 23 ans, en sortant de son cabinet le 25 août 2017 vers 19 heures. Elle les emmène à son domicile où ils retrouvent son compagnon Martin L., avec qui ils partagent un poisson grillé. Anne-Sophie R. et Martin L. les invitent ensuite à un concert de rock en bord de mer.

**Simon K.**, 31 ans, serveur demeurant à Pantin, retrouve Kiros M., Ethiopien âgé de 22 ans, dans un café de l'avenue Jean-Jaurès à Aubervilliers le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 16 heures 30. Simon K. nomme les objets et matériaux composant l'intérieur de l'établissement. Il décrit ensuite les actions qu'ils voient se dérouler dans la rue. Le jeune homme répète les mots et les phrases plusieurs fois, jusqu'à ce qu'un signe approbateur de Simon K. lui signifie que sa prononciation est correcte. Ce cours de français se poursuit ainsi pendant une heure.

**Patrick B.**, 45 ans, avocat, domicilié à Nantes, termine une permanence juridique bénévole le 5 avril 2017 à 21 heures. Une petite fête est organisée ce soir-là par les membres de l'association. A 21 heures 45 entre un couple angolais dont la femme est enceinte, Ernesto et Nattat S., âgés de 34 et 26 ans. Ils ont des valises, viennent d'arriver, ne savent pas où aller. Patrick B. appelle les organismes susceptibles de les loger, mais n'obtient pas de solution immédiate. Il appelle Olive M., sa compagne, pour s'assurer de son accord, et rentre chez lui vers 23 heures en compagnie d'Ernesto et Nattat S. À leur arrivée, un repas chaud est prêt dans la cuisine et un lit fait dans le salon.

**Patricia G.**, 43 ans, animatrice, et **Jacques D.**, 41 ans, graphiste, demeurant à Molezon, hébergent chez eux pendant dix jours, en mai 2017, Serob S., Arménien âgé de 28 ans, tandis que sa femme et sa fille de 4 ans restent logées au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Mende. La séparation vise à empêcher l'expulsion qui menace la famille. Un collectif de soutien, le RESF Lozère, se bat pour obtenir du préfet l'engagement que Serob S., son épouse Arsine et sa fille Hourri ne seront pas renvoyés.

TRACÉS Bulletin technique de la Suisse romande Revue fondée en 1875, paraît tous les quinze jours.

Tirage RE MP tirage diffusé : 3690 dont 102 gratuits (ISSN 0251-0979)

Adresse de la rédaction Rue de Bassenges 4, 1024 Ecublens, tél. 021 693 20 98, CCP 80-6110-6

Editeur espazium - Les éditions pour la culture du bâti, Staffelfeldstrasse 12, 8045 Zurich, tél. 044 380 21 55, [verlag@espazium.ch](mailto:verlag@espazium.ch)

Martin Heller, président; Katharina Schöber, directrice; Heidi Knöpfel, assistante

Paraisent chez le même éditeur TEC21, Staffelfeldstrasse 12, 8021 Zurich / ARCH, Via Cantonale 15, 6900 Lugano.

TRACÉS, TEC21 et Arch sont les organes officiels de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), [www.sia.ch](http://www.sia.ch)

**espazium**

Der Verlag für Baukultur

Les éditions pour la culture du bâti

Edizioni per la cultura della costruzione

Rédaction et édition Rédacteur en chef: Christophe Cattaros, mas, phil, Paris XI Rédactrice en chef adjointe: Stéphanie Sonnette, urbaniste Paris XII Rédacteurs: Mounir Ayoub, architecte I Marc Frochaux, Lic. Phil. UNIL JM.Sc. Arch. ETH I

Philippe Moré, lic. des sciences UNINEI Co-directeur et responsable éditorial espazium.ch; Cedric van der Poel, lic. phil. UNINEI,

MAS urbanisme UNIL I Mise en page et design graphique: Valérie Bovay, bachelier of arts HES-SO en communication visuelle

Rédacteur web: Yony Santos, architecte. Les rédacteurs peuvent être joints par email; prénom.nom de famille@revue-traces.ch

Rédaction en ligne [www.espazium.ch/traces](http://www.espazium.ch/traces)

Rédaction des pages SIA Rahel Uster, [rahel.uster@sia.ch](mailto:rahel.uster@sia.ch) et Barbara Ehrensperger, [barbara.ehrensperger@sia.ch](mailto:barbara.ehrensperger@sia.ch)

Régie des annonces Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11

Régie des annonces en Suisse romande Urbanic, régie publicitaires, Chemin de Sous-Mont 21, 1008 Prilly,

Claude Froelicher, tél. 079 278 05 94

Associations partenaires Fondation ACUBE, association des diplômés de l'EPFL, [www.epflum.ch](http://www.epflum.ch) I

ETH Alumni, anciens élèves de l'EPFZ, [www.alumni.ethz.ch](http://www.alumni.ethz.ch) I Union suisse des ingénieurs-conseils (USIC), [www.usic.ch](http://www.usic.ch) I

Fédération des architectes suisses (FAS), [www.architekt-en-ba.ch](http://www.architekt-en-ba.ch)

Conseil éditorial Eugen Brühwiler, Dr. Ing. civil, prof. EPFL I Lorette Coen, essayiste, journaliste I Eliens Cogato Lanza,

arch, prof. EPFL I Daniel de Roulet, romancier I Blaise Fleury, Ing. civil dipl. EPFL I Eric Frei, architecte I Christophe Guignard,

architecte EPF, prof. ECAL I Nikola Jankovic, architecte, directeur des éditions B2 I Cyril Vaillon, directeur d'Archizoom I

Pierre Veyre, rédacteur en chef adjoint en charge de l'économie Le Matin Dimanche.

Maquette Atelier Poisson, Renens I Adaptation de la maquette Valérie Bovay I Lettrines Bruno Souëtre, Cambrai (F)

Impression Stämpfli SA, Berne, [www.staempfli.com](http://www.staempfli.com)

Abonnements [www.espazium.ch/traces/sasbonner](http://www.espazium.ch/traces/sasbonner)

Changement d'adresse pour membres SIA, SIA, Seimstr. 16, CP 8027 Zurich, tél. 044 283 15 15, [mutationen@sia.ch](mailto:mutationen@sia.ch)

Volume numéros isolés fr. 12.- | € 8.- (port en sus), Stämpfli SA, tél. 031 300 62 54.

En librairie La Fontaine (EPFL), Lausanne | Archigraphy, Genève | Librairie Archbooks, Paris

Toute reproduction du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de la rédaction et l'indication

de la source.

**Charlotte K.**, retraitée habitant Sainte-Marie-aux-Mines, est bénévole aux Restos du cœur de la ville. Elle connaît le prénom et prend soin de satisfaire les goûts alimentaires de chacun des réfugiés du centre d'accueil qui viennent régulièrement déjeuner dans les locaux de l'association. Le 25 mars 2017, une fois son service achevé, la vaisselle faite et rangée, Charlotte K. passe plusieurs coups de téléphone et entreprend les diverses démarches qui permettent à Zekrullah M., réfugié afghan de 23 ans, de retrouver son sac qu'il a oublié dans le bus.

**Laurent P.**, 68 ans, retraité, demeurant dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est membre du collectif de riverains «P'tits Déj à Flandre» depuis septembre 2016. Il en organise les activités en créant les outils informatiques et pratiques nécessaires à la répartition des tâches: ramassage du pain, préparations ou achats complémentaires (gâteaux, semoule, fruits...), sortie et installation du matériel sur les quais du canal de l'Ourcq, chauffage de l'eau pour préparer le thé et le café, tartinage, service des petits déjeuners aux réfugiés, puis nettoyage et rangement du matériel. De début octobre au 3 novembre 2016, veille de l'évacuation de 3800 réfugiés, l'organisation dont il assure la logistique permet que soient servis un peu plus de 800 petits déjeuners.

**Le collectif JK**, éditeur de revue, héberge depuis janvier 2017 dans ses locaux parisiens Béni S., jeune

demandeur d'asile guinéen de 26 ans. Avec l'aide d'autres collectifs et de personnes engagées dans l'accompagnement des migrants, des cagnottes sont organisées pour la nourriture, les places de cinéma, les tickets de transport. On se relaie pour laver son linge, lui apprendre à cuisiner, lui faire découvrir divers lieux de solidarité dans la capitale, l'accompagner aux rendez-vous à la préfecture et à travers le dédale administratif de son inscription à l'université, où Béni S. est admis en première année de droit. Un appel est lancé pour lui procurer un ordinateur portable et les fournitures nécessaires, livres, cahiers, stylos. On engage une procédure pour qu'il soit exonéré de ses frais de scolarité et on trouve les moyens de lui souscrire une assurance «responsabilité civile». Dans les locaux de JK, les cartons de revues se mélangent désormais aux affaires de Béni S. et chaque réunion du comité de rédaction s'ouvre par un tour de table consacré à l'examen de la situation du jeune homme, au suivi de sa demande d'asile, aux difficultés qu'il rencontre dans son parcours universitaire, aux solutions qui peuvent lui être apportées.

#### PEROU

Association fondée en octobre 2012 et basée à Paris, le PEROU est un groupe de recherche et d'action composé de philosophes, d'architectes et d'artistes. Elle est présidée par le paysagiste Gilles Clément et coordonnée par le politologue Sébastien Thiéry. Ce collectif réfléchit et réagit aux mesures d'exclusion des politiques en mettant en place des chantiers favorisant l'échange et le rapprochement.



**VELUX®**

## VELUX Modular Skylights



Objets  
BIM VELUX

rapide, simple,  
précis

#### Modulaire

Des modules 100% préfabriqués, un système de montage innovant, une installation rapide et aisée

#### Esthétique

Des profilés minces, des moteurs invisibles et des stores discrètement intégrés

#### Innovant

Un matériau composite peu conducteur, des profilés à hautes performances énergétiques et à l'extrême résistance

[www.velux.ch/modularskylights](http://www.velux.ch/modularskylights)

# #1 Biennale Architecture Orléans

13/10/2017  
01/04/2018



Torres de Ciudad Real de Jaume Plensa, 1997  
Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain, Orléans

marcher  
dans le rêve  
d'un autre



Boulevard Rocheplatte  
Ouvert du mercredi au dimanche  
de 14h à 19h  
[www.frac-centre.fr](http://www.frac-centre.fr)



Ministère de la Culture  
et de la Communication

Avec le patronage  
du ministère de la  
Culture



avec le patronage  
de la Commission  
nationale française  
pour l'UNESCO



Le Frac Centre-Val de Loire est  
financé principalement par la  
région Centre-Val de Loire et le  
ministère de la Culture

